

RAPPORT ANNUEL

2023



Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 boîte 3 - 5000 Namur
T. 081 240 430

info.socopro@collegedesproducteurs.be
www.collegedesproducteurs.be

Des actions pour les
producteurs menées avec les
acteurs des filières



RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

03

SYNTHÈSE DES
ACTIONS 2023

.....

10

FAIRE VALOIR,
PESER ET
SE FAIRE
CONNAÎTRE

.....

19

INFORMER SUR
LES FILIÈRES

.....

23

SOUTENIR DES
INITIATIVES
FILIERES

.....

29

PLANS DE
DEVELOPPEMENT
FILIERE

35

ANNEXES



ACTIONS MAJEURES

2023

RETROUVEZ LES ELEMENTS PHARES ET LES CHIFFRES CLES DES ACTIONS 2023

Ce rapport vous permettra de prendre connaissance des éléments importants de l'action du Collège des Producteurs en 2023. Cette action est structurée autour de nos 3 métiers :

- Faire valoir l'avis de producteurs
- Informer sur les filières
- Soutenir le développement d'initiatives de filières

En 2023, nos équipes et les représentants au sein du Collège des Producteurs se sont positionnés aux côtés de la Wallonie, de la profession agricole et des acteurs des filières pour accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques et créer plus de valeur dans les filières.

UNE ANNEE DE DEFIS POUR LES FILIERES

Les filières ont connu une année 2023 remplie de défis dont de fortes fluctuations des coûts et des prix des produits. Après la flambée des prix de l'énergie et des matières premières en 2022, le calme est quelque peu revenu sur plusieurs filières en 2023 mais les coûts de production sont malgré tout encore beaucoup plus élevés qu'avant le début de la guerre en Ukraine. De même, la hausse des prix qu'ont connue les produits agricoles en 2022 ne semble pas se poursuivre en 2023, en témoigne le prix actuel des céréales.

L'augmentation des coûts de l'alimentation animale, de l'énergie, des intrants et des salaires continue à peser sur le résultat des exploitations. Alors que dans de nombreux secteurs, une hausse des coûts se répercute directement sur le client ou l'utilisateur, les choses ne sont pas si simples en agriculture et ces augmentations de coûts de production continuent à être difficilement répercutables dans les chaînes de valeur.

UN ACCOMPAGNEMENT SPECIALISE ET AGILE

Face à des demandes multiples et variées des parties prenantes des filières, l'action de nos équipes reste ancrée sur une spécialisation de nos services combinant un dialogue permanent entre acteurs de chaque filière, l'appui à des initiatives concrètes de chaînes de valeur et le dialogue entre agriculture et société. Cette action est structurée sur un équilibre entre

1. des projets à moyen terme liés à aux plans de développement filière et au plan stratégique PAC (action renforcée par l'adhésion de la Socopro au Réseau PAC)
2. des supports à des situations de crise ou d'urgence (notamment en volailles, en viande bovine et en bio) et,
3. 164 avis partagés avec les autorités.

Une attention particulière a été portée en 2023 à l'intégration de dynamiques « jeunes » en regard du défi de renouvellement des générations en agriculture.

L'ÉQUIPE DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL



44
producteurs élus



22
associations
représentant les
parties prenantes



150
membres de
commissions filières y
œuvrent au quotidien



3000
personnes ont été en
interactions avec nos
travaux en 2023



**SYNTHÈSE
DES ACTIONS
2023**



SYNTHESE DES ACTIONS

2023

UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'OUTILS SUPPORTS A L'ACTION

Au cours des dernières années et dans le cadre des missions confiées au Collège des Producteurs par le Code Wallon de l'Agriculture, différents outils ont été mis en place afin de structurer certaines activités clés.

Il s'agit notamment du label « Prix Juste Producteur », de la dynamique CELAGRI support au dialogue avec la société, de l'Observatoire des filières agricoles support au partage d'informations entre acteurs des filières, des plans de développement filières et de l'Interface Producteurs Distributeurs.

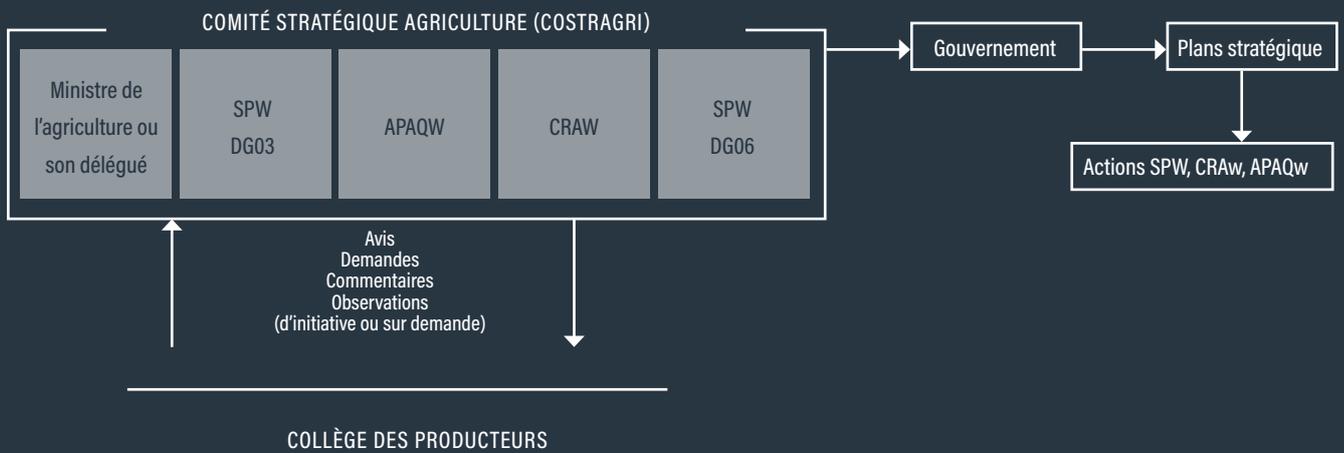
En 2023, ces outils sont pleinement fonctionnels et permettent de valoriser et concrétiser de nombreuses actions réalisées en amont.



Fusion et Création

Fusions des conseils de filières et création du CDP - code wallon agri

2014



Celagri

Informer sur les réalités de la production en Wallonie, éclairer les idées reçues, replacer l'agriculture wallonne au cœur du débat.



Interface producteurs-distributeur

Faciliter la mise en place d'accords d'intermédiation commerciale entre producteurs et vendeurs B2B.

2015



Prix Juste

Valoriser la place des producteurs dans la chaîne de valeurs, travaux orientés vers un prix juste

2016

2019



Observatoire des filières agricoles

Relais d'informations au cœur de chaque filière, rassemblement et invitation des acteurs au dialogue, remontée des préoccupations de terrain aux autorités.

2022

FAIRE VALOIR, PESER ET SE FAIRE CONNAITRE

Qu'il s'agisse du législatif, de la promotion, de la recherche, de l'encadrement, de la simplification administrative ou des dossiers spécifiques au secteur, le suivi de la prise en compte des avis donnés en 2022 et l'émission de nouveaux avis est resté un chantier important de 2023.

164 avis (avis, mémos et notes de travail) ont été émis dont 79 % ont été pris en compte de manière totale ou partielle. A noter, qu'il n'y a pas eu d'avis spécifique à la recherche, à l'encadrement et à la formation en 2023 et que les travaux sur la simplicité administrative sont essentiellement menés en 2024.

Le travail institutionnel a représenté en 2023 : 9 % du temps de travail de l'équipe pour les aspects législatifs (avec points majeurs BIO), 4 % pour les aspects recherche et encadrement et 3 % pour les aspects promotion.

815 parties prenantes des filières ont fait l'objet de conseils individuels dont 20 % dans le cadre de visites en fermes. Les Assemblées (sectorielles et générale) ont attiré 688 participants, 386 producteurs se sont exprimés lors de 3 enquêtes et 2346 personnes ont participé à des activités organisées ou co-organisées par le Collège des Producteurs.



AVIS

164

(avis, mémos et notes de travail)



CONSEILS INDIVIDUELS

815

parties prenantes des filières

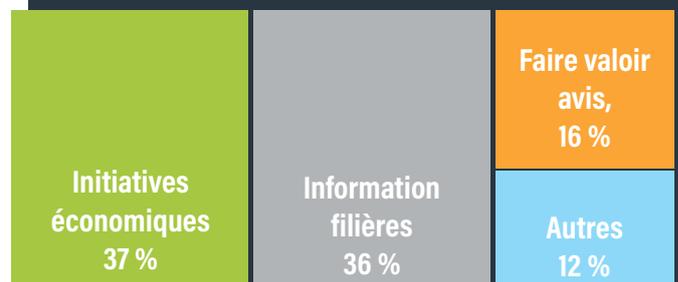


ASSEMBLÉES SECTORIELLES ET GÉNÉRALE

688

participants

CDP - RÉPARTITION DE LA CHARGE DE TRAVAIL PAR DOMAINE



INFORMER SUR LES FILIERES

En 2023, l'information a représenté 36 % du temps de travail de nos équipes.

L'information aux professionnels est assurée via un seul espace d'information www.collegedeproducteurs.be (1.409 visiteurs par mois). Combiné à des outils réseaux sociaux liés qui canalisent une majorité croissante de nos communications (9.723 abonnés à l'ensemble des réseaux sociaux, 5.445 abonnés aux Newsletter Collège, Celagri et Prix Juste). 34 articles ont été rédigés dans la presse écrite professionnelle, 89 articles sectoriels ont été diffusés numériquement ainsi que 40 newsletters et 24 campagnes d'informations ciblées sur l'ensemble des producteurs wallons. Nos travaux ont fait l'objet de 75 référencements dans la presse grand public.



10 notes de l'observatoire des filières ont été établies et transmises aux acteurs professionnels et ont généré de nombreuses interactions d'informations entre parties prenantes des filières.

679 personnes ont été formées sur des questions spécifiques liées aux filières.

Easy agri reste un vecteur d'informations sur les questions de bien être animal avec 12.290 consultations par mois et 14.522 éleveurs (hobbyistes et professionnels) inscrits à la newsletter.

Les polémiques sociétales liées à l'agriculture étant en constante évolution, le suivi quotidien des articles relatif aux filières a été mené avec 60 % des articles positifs (55 % en 2022) dont les extrêmes : 40 % pour le porc et 42 % pour les grandes cultures contre 75 % pour la pomme de terre, 74 % pour les ovins-caprins et 73 % pour le bio.

L'investissement dans les stratégies d'information liées à celagri.be a été poursuivi avec 4 nouveaux dossiers et 8 dossiers mis à jour ainsi que l'organisation d'une journée « changement climatique » et l'édition d'un CelagriMag. Les consultations des dossiers sur le site celagri.be sont en nette progression avec 4700 visites/mois et 1215 inscrits à la newsletter.

9723

ABONNÉS À
L'ENSEMBLE DES
RÉSEAUX SOCAUX

5445

ABONNÉS À
L'ENSEMBLE DES
NEWSLETTERS

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES FILIERES

En 2023, le soutien aux initiatives économiques a représenté 37 % du temps de travail de nos équipes. Il a été complété par la mobilisation de ressources du plan de relance de la Wallonie pour :

- l'interface producteurs distributeurs (intermédiation commerciale et outils numériques de référencement du produit wallon),
- le soutien à des projets spécifiques filière (installation ovine, centre d'insémination porcin, éclosier coopérative, installation en horticulture ornementale).

Dans un contexte économique très particulier lié aux conséquences de la guerre en Ukraine (volatilité, coût de production, inflation générale affectant le pouvoir d'achat des ménages,...), de nombreux ajustements de nos actions ont été nécessaires face aux urgences de certains secteurs ou maillons. Le début de l'année a notamment été mobilisé par un soutien à la mise en place de dispositifs d'aides exceptionnelles Ukraine pour les secteurs porcins, ovins/caprins et volailles. La création et/ou la captation de valeur pour les producteurs a aussi fait l'objet d'actions particulières pour les céréales (pression russe sur le marché du blé et prix en dég-

ringolade), le bio (chute de consommation) et la viande bovine (augmentation des écarts entre coûts de production et prix de vente).

Notre action structurante s'est concentrée sur les actions en lien direct avec les porteurs de projets concernés par des approches collaboratives de producteurs (OP, groupements, coopératives, 22 initiatives accompagnées représentant 991 producteurs), des filières QD/AOP-IGP (15 dossiers suivis) ou encore des initiatives visant à favoriser la relocalisation des systèmes alimentaires (les dossiers majeurs concernent les céréales alimentaires, les protéines végétales et l'horticulture comestible). 11 réunions de commissions filières ont été menées pour assurer le suivi de la mise en oeuvre des plans de développement filières actualisés et 3 nouveaux plans de filière bio sont élaborés. Nos équipes assurent également le suivi de plus d'une dizaine de projets structurants identifiés dans les plans de développement qui ont fait l'objet d'un soutien de la Wallonie au travers du plan de relance et de l'appel à projets relocalisation.

Une version 2.0 du cahier des charges Prix Juste Producteurs

a été élaborée afin de mieux prendre en compte le maillon transformation ainsi que les éléments de fluctuation des marchés. Les demandes de nouvelles labellisations ont concerné 13 nouveaux dossiers représentant 188 producteurs et 100 dossiers existants ont été contrôlés en 2023 (représentant 765 producteurs). 8 référentiels de coûts de production ont été stabilisés ou développés en 2023.

La plateforme commerciale Easy-agri continue sa croissance avec 14.522 inscrits (1.407 nouveaux inscrits en 2023) et 2.720 annonces annuelles. La plateforme spécifique Bio.Easy-agri a été développée afin de favoriser une traçabilité supérieure aux échanges d'animaux bio dans le cadre d'un lien avec les processus dérogatoires de la Wallonie. A noter que suite à des restrictions liées à FB, nous avons clôturé le groupe FB easy-agri qui mobilisait plus de 10.000 adhérents ; ces adhérents ont été redirigés sur le site.

37%

DE TEMPS DE TRAVAIL AU SOUTIEN AUX INITIATIVES ECONOMIQUES

3

NOUVEAUX PLANS DE FILIERES BIO

11

RÉUNIONS DE COMMISSIONS FILIERES -> SUIVI DES PLANS DE FILIERES



TRAVAIL SECTORIEL ET COLLECTIF

Les services du Collège des Producteurs permettent plus d'efficacité sur les enjeux collectifs partagés par plusieurs secteurs. Ces points concernent bien sûr les aspects institutionnels (législatif, promotion, recherche, encadrement, formation, investissement public,...) mais aussi les enjeux économiques (accès au marché, stabilisation des relations commerciales, clusters,...) et structurels au secteur (renouvellement des générations, foncier, OP,...).

Plus de 40 % de la charge de travail de l'équipe concerne des enjeux collectifs

PLAN BIO



Les actions menées spécifiquement dans le cadre du plan Bio 2030 ont concerné :

- le recensement des besoins de terrain des opérateurs bio et le renforcement des synergies avec les assemblées sectorielles des différents secteurs de production;
- L'élaboration de 3 plans de développement de filières bio régionales (Porc, légumes et protéines végétales Food) ;
- le soutien à une réglementation bio exigeante et efficace au travers de 73 notes du GT législation
- Veille médiatique bio combinée à des dossiers Celagri.

01.

**FAIRE VALOIR,
PESER ET
SE FAIRE
CONNAITRE**

AXE OPÉRATIONNEL

1.1



ASSURER LA LÉGITIMITÉ ET LA REPRÉSENTATIVITÉ

Différentes activités ont été menées dont l'état d'atteinte des objectifs est le suivant :





AXE OPÉRATIONNEL

1.2

ASSURER UNE ORIENTATION ET UN SUIVI DE LA PROMOTION

Suite à l'avis remis fin 2022 par le Collège des Producteurs sur le Plan 2023 de Promotion, les équipes du Collège assurent un travail de suivi et d'orientation de la mise en œuvre du plan en veillant à assurer un maximum de prise en compte des points d'attention transversaux et sectoriels.

En 2023, le niveau de prise en compte des points d'attention était de 94 %. 1 avis a été élaboré sur le plan de Promotion 2024.

Différentes activités collaboratives ont été menées avec l'APAQ-W dans le cadre de la mise en œuvre du plan de promotion 2023 dont l'état d'atteinte des objectifs est le suivant :





Activités	Objectif	Résultats
Contribution réalisation de productions avec l'APAQ-W	18 documents / videos réalisés / participation jury	14 documents/videos et 8 participations en tant que jury concernant : subventions 2023 viande bovine, Campagne Fromage de chez nous, Campagne Lait, campagne de promotion 2023 pomme de terre, Concours de l'Entrepreneur de Jardins 2023, sélection de l'agence pour la promotion du bio, sélection JFO, concours de fromages de OCC, contribution au programme de promotion UE du foie gras. Le Collège facilite en outre l'identification de producteurs pour des campagnes diverses de l'APAQ-W et assure la co- rédaction/ relecture de diverses brochures produites par l'APAQ-W.
Organisation d'évènements avec l'APAQ-W	5	4 évènements ont été co-organisés : <ul style="list-style-type: none"> • Hortidécouvertes • Concours de l'entrepreneur de jardin • Visites de piscicultures par des classes de hautes écoles d'hôtellerie • Evènements rencontre entre futurs restaurateurs et éleveurs ovins
Organisation des réunions trimestrielles / coordination avec représentants au CA APAQ-W	3 réunions	La participation du Collège est assurée au GT viande, au GT label qualité, au GT promotion Bio ainsi qu'aux réunions relatives aux cotisations. plus 1 réunion de concertation entre représentants CA APAQ-W et représentants bio secteur VB a été organisée. Le suivi de l'OJ des CA de l'APAQ-W et la concertation avec les représentants du Collège au CA est assuré
Appel à projet UE avec l'APAQ-W	Contributions à 2 projets	1 projet est suivi : le projet européen Fraich'Force

AXE OPÉRATIONNEL

1.3

ASSURER UNE ORIENTATION ET UN SUIVI DE LA RECHERCHE, DE L'ENCADREMENT ET DE LA FORMATION

Aucun avis d'orientation sur l'encadrement n'était prévu en 2023. Toutefois, différentes contributions ont été apportées à la structuration du système d'encadrement (AKIS Wallon), plus spécifiquement via la mise à jour du site acteursagriculturewallonie.be (dans l'attente de la future plateforme AKIS développée en 2024 dans le cadre du Réseau Wallon PAC).

A noter aussi en matière d'encadrement que nos équipes ont initié différents ponts avec des structures initiées dans le cadre de l'encadrement en matière d'agroécologie. L'objectif de ces contributions est centré, non sur les aspects techniques mais les aspects de valeur commerciale de l'agroécologie, notamment vis-à-vis de la définition de « règles du jeu » et de la nécessaire approche vertueuse à développer entre Bio et agroécologie en matière commerciale.

Aucun avis d'orientation sur la formation n'était prévu en 2023. Toutefois, différentes contributions ont été apportées en regard des dossiers suivants : préparation d'un projet FEAMPA pour le développement d'une offre de formation aquacole en Wallonie, participation aux réflexions en cours au niveau du FOREM sur la profession de maraîcher, cadastre des formations disponibles en horticulture, suivi de la mise en place d'une offre de formation spécifique pour le bio (Plan Bio 2030) et suivi des initiatives interreg Agreeen Job en ovin, contribution à la formation des éleveurs de poulets standards et poulets sous cahiers des charges Belplume sur le bien être animal.

Aucun avis d'orientation sur la recherche n'était prévu en 2023 (attente du plan quinquennal et appel à projet). Un cadastre des projets de recherche par filière a été établi avec le CRA-W pour présentation dans chaque AS lors des AS d'automne. Des échanges sont également menés dans le cadre de la recherche bio avec pour objectif d'assurer la transmission et la prise en compte des besoins récoltés sur le terrain.

Nos équipes ont assuré le suivi et l'orientation d'activités de recherche et d'encadrement par la participation à des comités de suivi.

Avec le soutien de la Wallonie, l'initiative de dialogue riverains-agriculteurs en lien avec la « charte phyto » a été relancée fin 2023 dans le but d'étendre l'action pilote de 2020 à une centaine de communes.

Nos équipes ont assuré le suivi et l'orientation d'activités de recherche et d'encadrement par la participation à des comités de suivi.



COMITÉ DE SUIVI RECHERCHE

Objectif
10 comités de suivi

**Participation à 16 comités
de suivi recherche**
(à noter diminution des projets
en bovins)



COMITÉ DE SUIVI ENCADREMENT VÉGÉTAL

Objectif
18 comités de suivi

Participation à 14 comités



COMITÉ DE SUIVI ENCADREMENT ANIMAL

Objectif
9 comités de suivi

Participation à 13 comités



COMITÉ DE SUIVI AUTRE

Objectif
10 comités de suivi

**8 comités de suivis : Comité charte
Certifruit, BFTF, CER, CW3C,
Protect'eau, Wallesmart, en direct
de ma ferme, réseau PAC**



ECOPHYTO

Objectif
Analyse de résidus

**Analyses de résidus phyto
sur 40 situations types de
pratiques de production en
fruits et légumes**



GT DU FOND SANITAIRE

Objectif
Rapport de suivi

Rapport de suivi :

3 rapports dont 1 NT sur le doublement des
cotisations et 12 sujets suivis

*Sujets suivis :

Secteur avicole-cunicole :

1. budget du fonds sanitaire volailles dont la décision de doubler le montant des cotisations perçues en 2023 et le projet de révision du système de prélèvement à partir de 2024;
2. Influenza aviaire hautement pathogène (HPAI): état de la situation et politique de vaccination à mettre en oeuvre en Belgique
3. valeur des volailles,
4. Salmonella (résultats du programme de lutte, projet de coaching Nettoyage et Désinfection, étude sur analyse de confirmation Salmonella).

Secteur ovin-caprin :

1. Prélèvement des cotisations 2023,
2. Cotisation 2024
3. Budget du fond,
4. Fièvre Q,
5. Cotisation des chèvres
6. Problèmes respiratoires des chevreaux
7. projet sentibuck
8. Epidémie et perte de statut BTV-3



AXE OPÉRATIONNEL

1.4

FAIRE VALOIR L'AVIS EN MATIÈRE DE LÉGISLATION

164 avis
ont été émis au cours
de l'année 2023

Le groupe de travail législation BIO concerne 44 % des avis remis en matière de législation.

Le niveau de prise en compte total et partielle des avis émis est de 79 %. Les dossiers, élaborés sur demande ou initiative, ont concerné l'ensemble des secteurs.

3 lettres d'informations juridiques ont été établies et transmises aux membres du Collège des Producteurs concernant plus des sujets d'actualités juridiques aux niveaux européen, Fédéral et Régional.

Durant la période, différents sujets sont revenus régulièrement sur la table des inquiétudes des acteurs des filières.



PART DES SECTEURS DANS LES AVIS

- BIO : 47 %
- Transversal : 12 %
- Aviculture : 11%
- Aquaculture : 11 %
- Grandes cultures : 7%
- Horticulture com : 5 %
- Ovins : 4 %
- Autres secteurs : 8 %
- Transversaux : 30 notes

Parmi ceux-ci, il faut noter :

- Le projet de réforme fiscale et ses influences potentielles sur l'économie des filières (notamment la question des 9% de TVA pour la viande, les poissons, les produits laitiers, les œufs)
- La révision de la directive sur les émissions industrielles (IED) avec ses conséquences pour les éleveurs.
- Les difficultés des secteurs horticoles, bovins viandeux, caprin, porcins et avicoles et aquacoles.
- La mise en œuvre opérationnelle de la PAC en regard de la charge en bétail, de l'érosion et des processus administratifs de mise en œuvre
- La préparation d'une nouvelle législation européenne sur le bien-être animal.

Différentes activités ont été menées dont l'état d'atteinte des objectifs est le suivant :

ACTIVITÉS	OBJECTIF	RÉSULTATS
Emission d'avis, de mémos et note de travail,	75 avis/ mémos/NT 75% prise en compte	Détails : 1 avis, 8 mémos, 127NT, 28QP Prise en compte : 79% (pas pris en compte : 3% et en attente 18 %)
Lettre d'information juridique	10 lettres d'infos envoyées	3 lettres juridiques envoyées
RGPD	Suivi des obligations	Mise en conformité des sites internet Collège
Législation PAC2023	Suivi du dossier	Rapport de suivi sur les points d'attention de chaque secteur concerné sur les règles d'application de l'eco régime « prairies permanentes » Suivis spécifiques : *Avicole :Suivi de l'efficacité des aides à l'installation et à l'investissement *Ovin :Suivi aide couplée et de l'aide race locale (ovin)+ Charge en bétail => valeur des animaux+ *Viande Bovine : Remarques et propositions d'amélioration pour le calcul de charge pour l'ER PP (allègements pour animaux à l'engraissement et les veaux)
Législation BEA	Rapport de suivi	Dossiers suivis : 5 Sujets suivis : Secteur avicole-cunicole : Suivi prioritaire donné par le CdP via les travaux de ERPA et d'Euro Foie Gras. Veille sur la nouvelle législation européenne sur le BEA, 1 nouvelle proposition législative européenne sur les transports devraient sortir d'ici fin 2023 +3 propositions en stand by (animaux de rente, abattage, étiquetage BEA) Secteur Ovin-caprin : 1)Mise à mort des chevreaux,2)Transport longue durée Secteur viande : 1)audit de la CE sur l'application de la législation BEA pour les bovins allaitants adultes: inputs pour le questionnaire d'enquête + participation à une réunion d'audit + 2) porc : formation castration Bepork + délégation anesthésie locale aux producteurs + Caudectomie
Plan loup	Prise en compte impacts protection/ revenu éleveur	Suivi des travaux du réseau loup et de l'évolution du plan. Suivi des évolutions de l'AGW sur les indemnisations (pas d'AGW en 2023) Participation au weekend de formation sur les chien de protection. Suivi de Natagriwal
Suivi Afscsa	Nbre de réunions :4 Propositions prises en compte par l'afscsa :50% Nbre de thèmes traités :10	10 réunions (sectoriel et transversal)+ 6 thèmes traités Sectoriel *Avicole : réunions du GT Volailles du fonds sanitaire+ Gt salmonella +stratégie de vaccination contre la grippe aviaire *Ovin : Réunion pour les abattoirs ovins ==> mise en commun des normes en fonction des ULC Transversal *2 thématiques transversales traitées : 1)AR expertise vétérinaire, 2)Comité de concertation Vente directe et Transformation à la ferme 2 mémos sur l'AR expertise vétérinaire *Suivi convention de partenariat avec Collectif 5C : projet clôturé début 2023 avec la remise du rapport final d'activités avec comme résultats : pistes d'adaptations pour les producteurs concertées avec l'AFSCA, représentation du CC au comité consultatif de l'AFSCA, reconnaissance du collectif 5C comme interlocuteur de 1ère ligne, collaboration avec le SKK Suivi de la législation sur l'obligation de marquage des œufs à la ferme :acte délégué publié et l'obligation du marquage des oeufs à la ferme acté

AXE OPÉRATIONNEL

1.5

FAIRE VALOIR L'AVIS EN MATIÈRE DE SIMPLICITÉ ADMINISTRATIVE

En 2023, les travaux liés à la simplification administrative ont été initiés en fin d'année et poursuivis en début 2024 dans le cadre de l'identification des points prioritaires des différents secteurs.

Spécifiquement pour l'aquaculture, un memento de marche à suivre en cas de pertes de production engendrées par la présence de castor a été réalisé et validé par le SPW. Une optimisation du memento en cas de pertes dues à la sécheresse réalisé en 2023 est en cours

AXE OPÉRATIONNEL

1.6

ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES ORGANES DU COLLÈGE

10

Organisation de 10 assemblées sectorielles de printemps et de 10 assemblées sectorielles d'automne (les secteurs pommes de terre et grandes cultures ont groupés leurs AS)

2

Organisation de 2 réunions plénières du Collège des Producteurs

11

11 réunions des commissions filières ont eu lieu (les secteurs ovins et bovins lait ont été les plus actifs)

1

1 AG de producteurs organisée début 2024

1,4

Des réunions internes de l'équipe ont lieu tous les 15 jours afin de coordonner les activités et les échanges entre chargés de mission sectoriels et les représentants des producteurs se tiennent en moyenne 1,4 x par mois.

02.



**INFORMER SUR
LES FILIÈRES**



AXE OPÉRATIONNEL

2.1

ETRE UN POINT DE RELAIS ET COLLECTE D'INFORMATION

Dans chaque secteur, nous collectons, analysons et compilons des informations filières au travers d'une veille technique, économique et légale. Cette veille est effectuée au travers d'abonnements à des revues et newsletters, de participations à diverses réunions, ateliers et salons ainsi qu'au développement de réseaux de contacts européens. Nous transmettons ces informations à la base de données des producteurs wallons. Actuellement, notre base de données compte plus de 8327 producteurs auxquels nous transmettons régulièrement des informations pertinentes.

En parallèle, nous avons entrepris plusieurs actions pour améliorer nos outils web : Nous avons lancé la version 3.5 du site Easy-Agri, incluant une intégration du secteur bio. Nous avons également débuté le projet de cartographie des abattoirs.

Par ailleurs, nous avons réalisé l'envoi de 24 campagnes d'informations aux producteurs ainsi que 40 newsletters (Collège, Easy Agri, Prix Juste, Celagri).

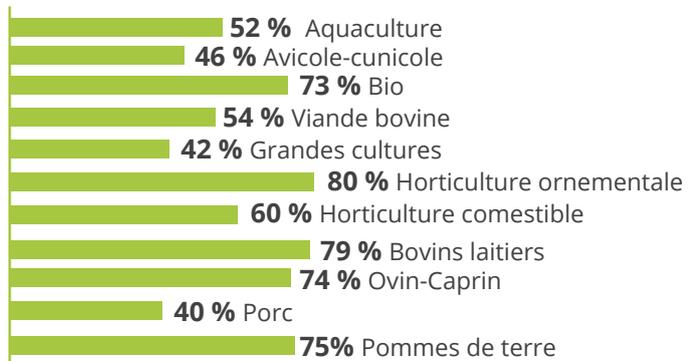
Revue de presse : analyse de l'image de l'agriculture

-  COLLECTE D'INFORMATIONS
-  ANALYSE D'ARTICLES
-  COMPILATION DE DONNÉES



VEILLE PRESSE QUOTIDIENNE

Résultats des articles positifs dans chaque secteur :



AXE OPÉRATIONNEL

2.2

ASSURER UNE INFORMATION AUX PROFESSIONNELS DES FILIÈRES

Différentes activités ont été menées dont l'état d'atteinte des objectifs est le suivant :



Articles et communiqués de presse

34 articles ont été rédigés et publiés dans le Sillon, WE, Itinéraires Bio, fwh et Le Soir.

8 communiqués de presse



Diffusion d'informations sectorielles

89 publications de postes par secteur et transversaux tout au long de l'année



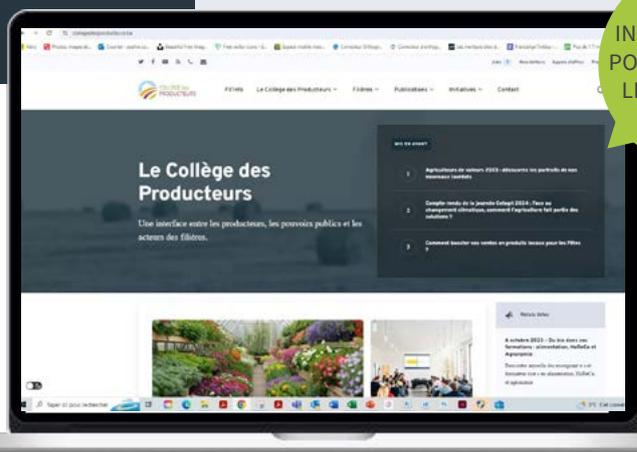
Formation professionnelle

679 professionnels formés dans divers domaines, de l'élevage à la législation



Notes de l'observatoire filière

9 notes de l'observatoire filière publiées, ainsi qu'une synthèse



LE SITE INSTITUTIONNEL POUR CONSULTER LES RAPPORTS, PV ET AVIS



VISITEURS

16 908
2023



PAGES VUES

63 052
2023



ABONNÉS
NEWSLETTER

1 896
2023



3 808
2023



738
2023



577
2023

AXE OPÉRATIONNEL

2.3

ASSURER UNE INFORMATION AU GRAND PUBLIC

Dans notre quête pour maintenir une communication transparente et éducative avec le grand public, nous avons entrepris une série d'activités variées. Voici un aperçu de notre progression vers nos objectifs.

01 Mise à jour et production de contenus

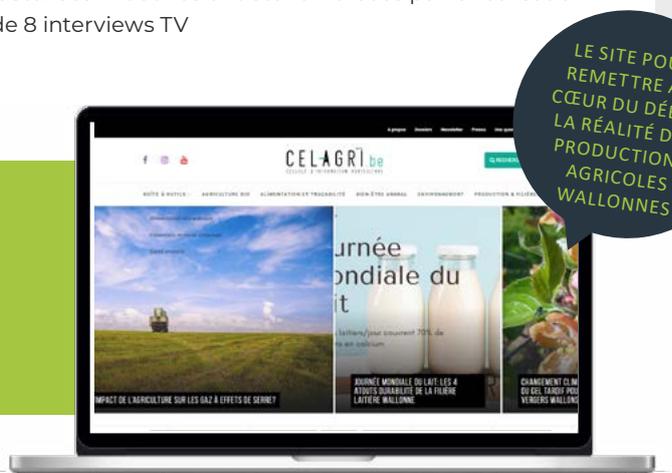
Nous avons travaillé sur 4 dossiers en cours et mis à jour 8 autres, abordant des sujets tels que des chiffres clés de la filière laitière à la lutte contre l'antibiorésistance. De plus, nous avons produit 14 nouveaux articles ou dossiers, couvrant des thèmes variés tels que la production de légumineuses en RW et l'élevage ovin en Wallonie.

02 Événements et diffusion d'informations

Nous avons organisé un événement annuel autour du thème "Face au changement climatique, comment l'agriculture fait partie des solutions", rassemblant 94 participants. nous avons envoyé 11 newsletters et répondu à 12 questions de citoyens, tout en publiant 17 posts sur les réseaux sociaux.

03 Parole aux producteurs

Nous avons donné la parole aux producteurs à travers la production de 19 vidéos mettant en valeur leurs travaux, leur engagement et la démarche pour un prix juste. Ces initiatives ont été renforcées par la réalisation de 8 interviews TV



CELAGRI
CELLULE D'INFORMATION AGRICULTURE

VISITEURS
56 400
2023

PAGES VUES
134 534
2023

ABONNÉS NEWSLETTER
1 215
2023

1 536
2023

246
2023

03.



**SOUTENIR DES
INITIATIVES
FILIÈRES**

AXE OPÉRATIONNEL

3.1

FACILITER DES INITIATIVES ÉCONOMIQUES ENTRE MAILLONS DES FILIÈRES

Les travaux en cours sont poursuivis en regard d'appuis aux dossiers institutionnels et privés.
Les initiatives menées sont les suivantes :

Accompagnement / conseils AOP, IGP, QD

Nous avons soutenu 15 initiatives QD : dossiers (bleu des prés, pré de chez nous, truite de qualité différenciée, foie gras mi-cuit, poulet fermier, céréales faibles résidus, QD houblon,)

*IGP : dossiers (BBB+boulette de Wallonie, Fraises de Wepion, plate de florenville, Boudin de Liège, bière de saison).

*AOP : épeautre

Suivi des plans de développement

Nous avons révisé 8 plans de développement et l'élaboration d'une synthèse. 1 rapport d'activités intermédiaire pour le plan Bio remis au SPW. 3 nouveaux plans bio en cours de finalisation: food (protéines végétales et animales) Légumes et porc.

Soutien mise en place coopératives, OP, groupements de type éco.

22 dossiers (voir en annexe) et 991 producteurs concernés

Observatoire
des Filières
agricoles

Nous avons rédigé 10 notes de travail
et publié 7 baromètres pour l'Observatoire des filières



Easy-Agri.com

Plateforme Easy Agri

Cette plateforme a enregistré **2720 annonces par an**, attirant **147483 visiteurs**, et générant **2107332 pages vues**.

Nous avons également envoyé **6 newsletters** et pris en charge la suppression de 646 annonces hors sujet (ne concernant pas les animaux de rente).



VISITEURS
147 483
2023



PAGES VUES
2 107 332
2023



ABONNÉS NEWSLETTER
14 712
2023



3 343
2023

Autres initiatives

ACTIVITÉS	RÉSULTATS
Suivi chèvre	<p>Questionnaire envoyé à destination des chevriers pour voir leur intérêt à créer une OP chèvre. Les résultats ont montré qu'il y avait surtout un problème sur la valorisation de la viande chevreaux. Des actions seront entreprises par rapport à cette problématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion organisée avec les éleveurs • Suivi de l'action vente de chevreaux • Lancement d'un TFE sur l'état lieu du secteur caprin à partir de février 2024 • Journée technique organisée en • Collaboration avec le réseau ovin-caprin • Un voyage organisé pour le salon • Caprinov avec des éleveurs
CDC cochon bien être	L'initiative a été suspendue en raison des difficultés à écouler le produit suite à la diminution du pouvoir d'achat des ménages
Dossier indemnisation sécheresse aquacole	Rédaction de 2 NT d'évaluation de pertes dues à la sécheresse pour la pisciculture de Gernelle et celle de Freux et d'1 NT sur les pertes subies en pisciculture suite aux événements de sécheresses/canicule de l'été 2022
Dossier PPA	Suivi du dossier de levée d'embargo d'export du porc en Chine
Suivi dossier confinement grippe aviaire	<p>Maintien des œufs plein air dans les rayons assurée</p> <p>Selon les acheteurs d'œufs, le prix de l'œuf plein air a plus ou moins pu être maintenu. Par contre, les livraisons directes par les éleveurs en magasins ont permis de maintenir le prix de l'œuf à sa valeur du plein air.</p> <p>Animation GT « Pastille »: La pastille a bien été relancée cette année et valorisée par une partie des éleveurs. Les centres d'emballage ont malheureusement peu adhéré à cette initiative. En attente d'une suite UE sur la question.</p>
Suivi travail contrôle classification carcasse de la CW3C	Suivi de la prise en compte de la législation sur la pesée à vif en abattoirs
Abattoirs	<p>Travail avec collectif 5C et Diversiferm : 2 NT envoyées à l'AFSCA se rapportant à l'avis rendu sur la révision de l'AR relatif à l'expertise vétérinaire en abattoirs. 2 petits abattoirs créés pour la volaille (petit abattoir coopératif à Namur et 1 à Herve).</p> <p>Suivi du Projet abattoir de Beaumont</p> <p>Suivi des projets de modernisation et ajout chaîne O/C à Ath et Aubel</p> <p>Développement de la cartographie des abattoirs wallons sur site Collège</p> <p>Facilitation entre les abattoirs et les autorités pour le dimensionnement et critères d'éligibilité de l'aide aux abattoirs</p>



AXE OPÉRATIONNEL

3.2

FACILITER DES INITIATIVES NON ÉCONOMIQUES ENTRE MAILLONS DES FILIÈRES



Organiser des commissions filière par secteur (tous)

- Nous avons tenu 11 réunions, couvrant chaque secteur, les secteurs ovins et bovins laitiers ont été les plus actifs.



Renforcement lien représentants Bio/ représentants certifiés Bio autres secteurs

- Participation active aux assemblées sectorielles et à des événements mixtes.
- Approfondissement de 4 dossiers et partage systématique d'informations avec d'autres chargés de mission.
- Organisation annuelle d'une réunion entre représentants du Collège certifiés.
- Échanges directs avec des représentants d'autres secteurs certifiés bio sur des sujets réglementaires.





En 2023, la situation d'inflation et son impact économique sur les filières a continué à perturber l'écosystème prix juste et la capacité à labelliser de nouveaux produits. Toutefois le début 2024 et les mobilisations des agriculteurs pour un prix juste à leurs produits seront certainement des leviers forts pour les prochains mois.

Dans ce cadre, 8 référentiels de coûts de production ont été réalisés en 2023 : orge, épeautre, viande bovine, œuf, blé meunier, fraises, pommes de terre, lait, porc. Des liens sont établis avec la DAEA et le SPF Economie sur ces dossiers.

AXE OPÉRATIONNEL

3.3

DÉVELOPPER UNE APPROCHE PRIX JUSTE AU PRODUCTEUR

Amélioration du Cahier des Charges (CDC) Label Prix Juste

- La rédaction du CDC pour les produits transformés a été finalisée et validée par le groupe de travail et le Comité de Pilotage (CdP).
- Organisation d'un Groupe de Travail (GT) sur le Prix Juste.
- Echange avec les autorités pour faire adopter une résolution pour soutenir l'achat de produits équitables dans les marchés publics.

- 64 nouveaux acheteurs soutiennent notre démarche.
- 2 articles et 2 vidéos promeuvent notre label.
- 109 producteurs sont labellisés sur notre site.

Labellisation des Produits Prix Juste Producteur

Nombre de producteurs concernés par labellisation : 800 dont un peu moins de 100 nouveaux

Nombre de produits labellisés : 257 dont 13 nouveaux

Contrôles prix juste

Nombre de producteurs contrôlés : 765 représentant une centaine de petits dossiers. Pas de contrôle de gros dossiers par OCI.

LE LABEL QUI IDENTIFIE LES PRODUITS/INITIATIVES QUI RÉMUNÈRENT CORRECTEMENT LE PRODUCTEUR




VISITEURS
6 136
2023


PAGES VUES
21 265
2023


ABONNÉS NEWSLETTER
2 334
2023


2 771
2023


624
2023

04.



**PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
FILIÈRE**

ELÉMENTS CLÉS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS

Les plans de développement filières ont été actualisés fin 2022 et début 2023 . Ces cadres de priorisation des interventions publiques et d'orientation des partenariats publics / privés ont permis des avancées importantes dans les différentes filières.

Les actions concrètes significatives qui ont pu être menées depuis la première version du plan sont notamment les suivantes :

ORGE BRASSICOLE

- ✓ Données pour piloter le développement de la filière : harmonisation avec DEMNA- DGO3
- ✓ Noyau pilote d'acteurs de la filière intéressés par le local et le prix juste : plus de 100 agriculteurs, 3 négociants, 3 malteries, plus de 15 brasseries pour près de 80 bières (dont 72 labellisées PJ) - Deux nouveaux négociants sont entrés dans la filière
- ✓ Encadrement technique des producteurs et recherche : Le CePiCOP encadre directement 45 agriculteurs et réalise une centaine d'analyses d'échantillons d'orges en pré-récoltes
- ✓ Lancement et suivi du projet ValCerWal (optimisation du tri des orges brassicoles et diminution des risques de déclassement)
- ✓ Facilitation filière : animation POB, organisation événements/visites, mise en place d'essai pilote pour proposer des variétés d'orges innovantes ayant aussi pour objectif la diminution des déclassements, événements « Trinquons local » avec APAQ-W, liens avec projets soutenus HR et/ou relocalisation, mobilisation de nouveaux négociants pour augmenter l'offre en orges qualitative. A noter : mise en place et suivi de projets pilotes pour offrir des solutions alternatives à l'utilisation d'orges de printemps



HORTICULTURE ORNAMENTALE

- ✓ Encadrement technique pour les pépiniéristes forestiers mis en place
- ✓ La dépense publique en matière de plantes a augmenté notamment dans le cadre de l'initiative 'Yes, We Plant'
- ✓ Le verger à graines pour les sapins de Noël est mis en place
- ✓ Une charte pour les plantes locales est en place
- ✓ Conseil à l'installation en place

AVICULTURE



- ✓ Maintien d'un cadre favorable pour les investissements dans les productions à valeur ajoutée : nouveau système sur les aides à l'installation et à l'investissement en place en 2023 (All) prévoyant les boni pour les volailles Bio et de qualité. L'application de ses règles est en train d'être testée.
- ✓ Création de 4 petits abattoirs agréés, dont 2 à la ferme et 1 Hall Relais : dernier abattoir agréé dans les 4 mentionnés, installé en 2023 : ferme Saint-André près de Herve.
- ✓ Avancée sur l'obligation du marquage à la ferme : dossier clôturé en 2023, car Le règlement délégué 2023/2464 prévoit une modification de l'annexe VII, partie VI, III, 2) et 2 bis) du règlement 1308/2013, selon laquelle à partir du 8 novembre 2024, le marquage des œufs ne pourra être effectué que sur le site de production, à moins que les États membres n'exemptent les œufs du marquage obligatoire sur le site de production sur la base de critères objectifs, ce qui permettra au marquage d'avoir lieu pour l'instant dans le premier centre d'emballage auquel les œufs sont livrés. L'AFSCA, après questionnement par SOCOPRO, a fait savoir qu' « Après discussion avec les différents services au sein de l'Agence, il est décidé de ne pas appliquer cette dérogation. Les représentants du secteur des éleveurs de poules pondeuses qui siègent dans les plateformes de concertation de l'AFSCA seront informés de cette obligation de marquage sur le site de production. »
- ✓ Avancée sur l'adoption d'un cadre protégeant le terme « ferme », « fermier » : la Direction de la Qualité sur SPW a été relancée sur ce dossier en 2023, avec la réponse suivante : « Ce dossier a été relégué au second plan suite aux différentes priorités survenues en cascade depuis 2020. Je vois en interne quelle serait la pertinence de le remettre sur la table, avec quel degré de priorité et avec quels moyens humains. » A relancer donc en 2024, n'ayant plus reçu d'autres nouvelles.
- ✓ 1 OP en cours de constitution : trois actions en 2023 pour le projet d'OP Œufs de Pâturages en poulaillers mobiles (1. présentation du projet d'OP à l'occasion de la journée sur la diversification de Diversiferm, 2. une formation sur l'alimentation des pondeuses et possibilité de fabrication d'aliments à la ferme, 3. une réunion des éleveurs en juillet) + FAQ validées par l'AFSCA, après travaux entrepris par CdP et AgriInnovation, publiée sur le site de l'agence (Questions fréquemment posées concernant les élevages de poules pondeuses - Sommaire (favv-afscab.be))
- ✓ Renforcement des actions marketing ciblées : Concours foie gras / Réimpression de stickers je ponds à l'abri / Brochure sectorielle (œufs et poulet de chair) / Au niveau des actions transversales, intégration de la volaille dans les actions menées : dégustations en magasin, Coq des Cristal (œufs Bio en poulaillers mobiles en 2023), présence dans les boucheries avec Viande de chez nous, vidéos sur éleveurs volailles/campagne de sensibilisation, BBQ de printemps, visite des écoles hôtelières, ...
- ✓ Facilitation à mener pour l'obtention et le renouvellement/maintien des permis d'environnement : travail en cours, démarré par une stagiaire d'Agro-Bio Tech, avec l'établissement d'un projet de guide pour la sensibilisation des communes. Demande formulée dans le cadre des mesures concernant la simplification administrative.
- ✓ Coût d'accélérateur à poser sur les programmes de recherche ciblés sur l'autonomie protéique : en 2023, introduction d'une fiche projet dans le cadre du plan de relance de la Wallonie sur l'installation d'une plateforme de recherches au CRA-W, intitulée « Volailles et parcours ».
- ✓ Maintien exclusif des mentions « plein air » et « sortant à l'extérieur » dans le cadre de la révision de la réglementation sur les normes UE de commercialisation des volailles de chair : texte pour le moment bloqué par le commissaire européen à l'agriculture, en raison de la présence dans le même texte de la définition du foie gras soutenu dans le plan de développement du secteur avicole actualisé.
- ✓ Suppression de la durée des 16 semaines pour le maintien du code 1 sur les œufs : actée en 2023 suite à la publication du règlement délégué 2023/2465 concernant les poules élevées en plein air. Les textes sont adoptés et ont été publiés le 8/11 pour une application au 28/11.
- ✓ Contribution aux nouveaux cadres législatifs Bien-être animal et Environnement

BOVINS LAIT

- ✓ L'amélioration de la disponibilité de données chiffrées pour le pilotage de la filière est en cours avec la DAEA avec la mise à jour des fiches spécifiques au secteur bovins laitiers pour 2022.
- ✓ La poursuite de la mise en place d'un réseau de ferme et d'un référentiel comparatif grâce à la plateforme WALLeSMART.
- ✓ En ce qui concerne l'accompagnement des transformateurs fermiers et des artisans fromagers, une augmentation du nombre des formations disponibles et des thèmes abordés (comme notamment des recettes pour utiliser le lait écrémé et le lactosérum). Sur la convention 2022 – 2023 (1 an), 105 formations différentes ont été dispensées par le pôle technologique de DiversiFerm, avec plus de 300 participants.
- ✓ Le travail de l'Interface Producteurs Distributeur avec une coopérative laitière bio afin de renforcer leur pouvoir de négociation auprès des GMS.
- ✓ La réalisation d'une enquête auprès de porteurs de projet d'installation et de récents installés en agriculture a permis de mieux connaître leurs attentes et difficultés et de tirer certains enseignements et recommandations à destination des Autorités. 346 personnes ont répondu à l'enquête dont 15% en production laitière.
- ✓ Malgré le renforcement de la promotion des produits laitiers locaux et régionaux en 2023, le baromètre laitier réalisé par l'APAQ-W en 2023 montre que 39% des belges francophones affirment consommer des produits wallons contre 53% en 2019. Cette diminution de consommation est en lien avec la diminution de la consommation générale de lait et de produits laitiers et l'augmentation des personnes consommant uniquement des boissons végétales (14% en 2023 contre 7% en 2019). Pour 2024, une réflexion est en cours à l'APAQ-W sur une campagne renforcée mettant en avant l'ensemble des produits wallons.



VIANDE BOVINE



- ✓ La situation de l'élevage est caractérisée en 2022 par 226 000 VA, 4 900 détenteurs avec 46 VA en moyenne, ce qui reste supérieur à la limite minimale envisagée par le plan ;
- ✓ Les prix ont évolué favorablement (6,40 € en moyenne pour les taurillons BBB et 6,30 € pour les vaches BBB) mais restent inférieurs au prix juste estimé à 7,20 € dans un modèle de naisseur – engraisseur et sensibilisation des acteurs des différents maillons de la filière bovine aux coûts de production des éleveurs ;
- ✓ Données - Réalisation et mise à jour des flux de la filière (réactualisation en cours) ;
- ✓ Dossiers législatifs clés pour la filière : dossiers BEA, contrôles en abattoirs, allègements circuit court AFSCA, etc. ;
- ✓ Vigilance sur accès aux abattoirs ; aide aux abattoirs publics définie tout récemment
- ✓ Renforcement des actions de promotion vers l'HoReCa et le décrochage d'un soutien EU par l'APAQ-W pour la période 2020-2022,
- ✓ Poursuite du travail sur l'information « polémiques viandes et élevage » via Celagri,
- ✓ Accompagnement actifs des acteurs de la filière sur la création de valeur et la segmentation (QD, Prix juste, OP, etc.).
- ✓ Orientation de 2 projets de recherche participative (PEI) en bovins menés par le CRA-W avec partenaires régionaux ou internationaux
- ✓ Lancement d'un service de conseil à l'engraissement pour les éleveurs bovins avec Elevéo



CÉRÉALES ALIMENTAIRES

- ✓ A l'heure actuelle, la part alimentaire de la production céréalière est toujours proche de 10% en volume mais un doublement des meuneries en circuit court a été noté. Les grandes meuneries tendent à augmenter leur approvisionnement en céréales wallonnes. Exemple du moulin Nova qui broyait 25% de céréales locales (retombé à 10% suite à la crise énergétique). Un partenariat avec un regroupement de boulangeries artisanales a été effectué pour identifier un pool de boulangeries/pâtisseries souhaitant /s'intéressant à un approvisionnement en matières premières locales.
- ✓ La caractérisation du taux de protéines et des autres critères de qualité afin de répondre aux attentes du secteur de la transformation notamment via la mise en place du projet VALCERWAL au CRA-W :
 - Sensibilisation des acteurs des filières au travers d'évènements : visites de terrain, animation de réunion, intervention chez les négociants, etc.
 - Rapprochement entre la SCAM et Wagralim pour la mise en place d'un projet pôle visant à développer la filière biscuitière wallonne.
- ✓ La mise en place de systèmes de paiement en fonction de la qualité et au développement de filières locales, durables et prix juste :
 - Prix Juste producteur défini en blé panifiable
 - Prix Juste à définir en blé dur pour valorisation en pâtes alimentaires, dans le cadre d'une participation à un projet pilote avec les moulins de Kleinbettingen
 - Définition d'un Prix Juste en blé biscuitier à venir dans le cadre du projet pôle Wagralim - SCAM
- ✓ Le soutien à un environnement favorable au développement d'outils de première et seconde transformation céréalière (industriel et circuit court) grâce notamment aux halls relais, appels à projets relocalisation, ... : Mise en réseau des acteurs de la filière panifiable et biscuitière lors d'un événement visant à encourager les acteurs de la transformation à se fournir en matière premières locales, participation de 100 professionnels du secteur.

Amélioration de la qualité sanitaire des céréales :

 - Renouvellement de la convention mycotoxines pour 5 ans en cours : collaboration belge avec une information qui alimente les 3 fédérations de meuniers belges (27 moulins)
 - Démarrage d'une création de fédération des petites meuneries 40 moulins artisanaux identifiés. Pour ouvrir le réseau aux petites meuneries.
- ✓ La mise en place du Référentiel du Vivre Ensemble qui explique les bonnes pratiques phyto et la mise en place d'un projet pilote visant à d'avantage de dialogue entre agriculteurs et riverains : Démarrage d'une mise à l'échelle sur 100 communes prévu pour 2024.
- ✓ Création d'une cellule d'information agricole (CELAGRI) pour le secteur végétal : Publications RS mensuelles sur les travaux en cours dans les campagnes.



OVINS

- ✓ Augmentation du nombre de détenteurs professionnels en concordance avec les prévisions du plan de développement (30 par an). Les chiffres sont clairs depuis l'instauration du plan de développement de la filière +25 éleveurs pro par an. En 2023, cela s'est concrétisé par un voyage au Tech'ovin de 3 jours avec des visites d'élevage, par des communiqués de presse (Pâques) par de nombreux articles dans la presse agricole (14), par des journées de formations avec les éleveurs et les syndicats (FJA / FUGEA) sur la tonte, le parage d'onglons, la biosécurité, par une journée en avril sur les spéculations laitières en petits ruminants avec le réseau ovins caprins. En 2024, l'objectif est d'attirer de nouveaux éleveurs grâce au travail sur les liens commerciaux.
- ✓ Le nombre de brebis par élevage a peu évolué. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que les éleveurs s'installent d'abord avec peu de bêtes puis agrandissent leur cheptel. Les années à venir seront certainement en faveur de cet indicateur. En 2023 (données 2022 SANITEL) le changement s'est remarqué avec en une fois un bon de 3,5 brebis en plus en moyenne par troupeau. Passant de 92 brebis chez les pro à 95.5 brebis en moyenne. Les chiffres pour 2023 ne seront disponibles qu'en avril. Pour améliorer la professionnalisation, mise à disposition de données techniques (farde IDELE), mise en place d'une journée réseau OCC sur l'abattoir de Virton, création de filières pour carrefour en BIO, mise en place de formations techniques reproduction, engraissement, etc
- ✓ Les données pour 2022 sur l'autosuffisance sont moins bons. -8% d'autosuffisance. Mais cet indicateur avait fortement évolué aussi par la baisse de consommation en 2021 et la reprise de la consommation (+1894 T soit l'équivalent de 95 000 agneaux), ce qui a fait chuter l'autosuffisance en 2022 qui avait augmenté en 2021. La production nationale s'améliore.

05.



ANNEXES

ANNEXE 1

ACTIONS DU PLAN BIO

→ ACTIONS DU PLAN EN TANT QUE CHARGÉ DE PROJET

Action 2_L1 Recenser et prendre en compte les besoins de terrain des opérateurs bio

L'action vise à recenser et prendre en compte les besoins des opérateurs bio.

Elle est basée sur 3 sous actions planifiées :

1. soutenir l'intégration du secteur bio dans les travaux du Collège des Producteurs ;
2. Identifier en continu et compiler dans une base de données unique les besoins de terrain des opérateurs bio ;
3. réaliser un rapport analytique périodique des besoins de terrain identifiés.

1. Soutenir l'intégration du secteur bio dans les travaux du Collège des Producteurs

1^{er} semestre 2023 : Les intérêts des agriculteurs bio sont intégrés dans les travaux du Collège des Producteurs (avis et projets) au travers de :

- L'assemblée sectorielle bio : organisation de 1 assemblée sectorielle bio (35 participants)
- La consultation directe des agriculteurs bio : multiples consultations des producteurs représentants (GT législation / CCAB / guide lecture, CC promotion, note de l'observatoire, etc.), consultation directe des agriculteurs bio (réglementation porcs p.ex.), rencontres organisées pour faire connaître les activités du Collège et prendre connaissance des besoins des agriculteurs (17 visites), participation à 7 événements extérieurs (workshop sur l'agroécologie, rencontre maraichage en province de Liège, journée Débouchés de Biowallonie, journée bio de la FWA, visite d'essais bio au CRA-W, conférence de presse semaine bio de l'APAQ-W, AG de l'UNAB).
- Le renforcement de la transversalité et des synergies avec les assemblées sectorielles des différents secteurs de production : participation à 2 assemblées sectorielles d'un autre secteur (grandes cultures / PDT et porcs). Organisation d'une réunion avec l'ensemble des agriculteurs représentants certifiés bio au Collège
- La collaboration entre les chargés de mission de la Socopro : contacts réguliers avec les autres chargés de missions pour les questions les concernant (ex : dossier métaux lourds en maraichage diversifié, crise du secteur porcs bio, réglementation volaille)

- Avis émis : 1 NT sur les plans stratégiques bio, 1 NT sur les chiffres bio pour les cantines durables, 1 Mémo sur les métaux en maraichage diversifié, 1 NT sur la réglementation porcs bio, 1 mémo sur le contrôle des 21kg/m2 en volaille de chair, un memo pour l'appel à projet court terme pour l'obligation d'accès à l'extérieur pour les bovins. Infos données concernant leur secteur aux autres chargés de mission ou pour répondre à des questions parlementaires. + 6 notes de l'observatoire des filières et infos partagée lors de participation à des comités de suivi (2 participations à des comités de suivi).

2^{eme} semestre 2023 : Les intérêts des agriculteurs bio sont intégrés dans les travaux du Collège des Producteurs (avis et projets) au travers de :

- L'assemblée sectorielle bio : organisation de 1 assemblée sectorielle bio (38 participants)
- La consultation directe des agriculteurs bio : multiples consultations des producteurs représentants (GT législation / CCAB / guide lecture, CC promotion, note de l'observatoire, CRR- PB, etc.), consultation directe des acteurs du secteur bio (réglementation ruche et bovin p.ex.), rencontres organisées pour faire connaître les activités du Collège et prendre connaissance des besoins des agriculteurs (8 visites), participation à 6 événements extérieurs (workshop sur l'agroécologie, journée interprofessionnelle du bio, foire de Libramont, salon Agribex, événement FUGEA à la Ferme du Baillet, événement House of Agroecology).

- **Le renforcement de la transversalité et des synergies avec les assemblées sectorielles des différents secteurs de production :** participation à 1 assemblée sectorielle d'un autre secteur (bovin lait).
- **La collaboration entre les chargés de mission de la Socopro :** contacts réguliers avec les autres chargés de missions pour les questions les concernant (ex: réglementation finition des bovins, réglementation volaille et porcs)
- **Avis émis :** 1 NT thématique de formation bio, 1 note orientation APAQ-W, 1 note d'évaluation APAQ-W, 1 CSC étude règlement finition bovin, 2 extractions des données de recensement recherche et encadrement, 1 NT thématique projet de recherche bio, 1 Nt avis pour le CC promotion.

Infos données concernant leur secteur aux autres chargés de mission ou pour répondre à des questions parlementaires. 3 notes de l'observatoire des filières et infos partagée lors de participation à des comité de coordination ou de suivi (6 participations à des comités), aux CCAB, aux GT législation, aux CC promotion et à une réunion du CRR-PB.

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période :

- Recueil des besoins de terrain : Mener une enquête directe auprès de tous les opérateurs en 2023 : l'enquête programmée pour le second semestre 2023 est reportée début 2024 (pour éviter une double sollicitation des acteurs bio - enquête de Biowallonie en cours fin 2023).

2. Identifier en continu et compiler dans une base de données unique les besoins de terrain des opérateurs bio ;

La sous action vise à ce qu'une base de données centralisée soit constituée. Elle est alimentée au départ de fiches standardisées remplies par les différentes structures en contact avec les opérateurs bio pour les domaines d'expertise qui les concernent (chargé de projets pour les actions du Plan, structures conseils, fédération professionnelles, etc...). Le recueil couvre les besoins liés à tous les leviers d'intervention (information, accompagnement, formation, recherche, investissement, etc...) et issus de tous les maillons de la chaîne de valeur alimentaire bio. Il cible les besoins d'ordre systémique et non les besoins particuliers ou individuels.

Activités réalisées et résultats obtenus :

1^{er} semestre 2023 : 1 enquête réalisée, l'analyse des résultats est en cours. Le système d'encodage a été amélioré et est fonctionnel.

Difficultés rencontrées et enseignements utiles :

Rien de particulier.

Perspectives pour la prochaine période :

- **L'assemblée sectorielle bio :** organiser 1 assemblée sectorielle en mars et élections de 2 représentants La consultation directe des agriculteurs et autres acteurs du bio : reprise des visites (objectif : 22 visites avant fin mars), participer à des événements extérieurs pour faire connaître les activités du Collège et recenser les besoins (objectif : participation à 5 événements), contribuer à la note de l'observatoire pour le secteur bio et au baromètre de Biowallonie. Réaliser une enquête à destination des agriculteurs bio
- **Le renforcement de la transversalité et des synergies avec les assemblées sectorielles des différents secteurs de production :** participer à 1 assemblée sectorielle d'un autre secteur, évaluer la possibilité d'en organiser une conjointement. Organisation d'une réunion entre représentants certifiés bio au Collège.
- **La collaboration entre les chargés de mission de la Socopro :** poursuivre les contacts réguliers avec les autres chargés de mission, prendre part à une assemblée sectorielle d'un autre secteur.
- **Avis émis :** participation aux travaux du Comité de concertation promotion, du GT législation, du CCAB, du CRRPB, au comité de suivi de Biowallonie, suivi de l'étude sur l'adaptation à la réglementation concernant la finition des bovins, participation aux différents comités de coordinations du Plan Bio 2030, et suivi du dossier NGT au niveau européen.

2^{ème} semestre 2023 : Le système est fonctionnel. Recherche d'une solution pour améliorer l'échange de données entre FREDO (outil CRA-W) et SEBB (outil Socopro)

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période :

Sans objet.

Difficultés rencontrées et enseignements utiles :

Sans objet.

Perspectives pour la prochaine période :

Réaliser une enquête à destination de structures d'encadrement, poursuivre l'amélioration du système d'encodage et l'échange de données avec FREDO

3. Réaliser un rapport analytique périodique des besoins de terrain identifiés

La sous action vise à ce que les données récoltées soient analysées (récurrence, etc...) et présentées périodiquement au Comité de coordination et à la Plateforme collaborative. Les besoins identifiés sont pris en compte pour l'élaboration des plans de développement de filières bio régionales (voir action 3_L1) et, plus globalement, pour l'orientation des actions du Plan.

Activités réalisées et résultats obtenus :

1^{er} semestre 2023 : 17 visites chez des producteurs bio + comptes rendus + encodage des avis / besoins émis. L'analyse des données et la rédaction du rapport sera réalisé pour septembre 2023.

2^{ème} semestre 2023 : 8 visites chez des producteurs et acteurs du secteur bio. Mise à jour de la méthodologie. Rédaction et présentation du rapport analytique à la plate-forme Plan Bio 2030 en septembre 2023 en prenant en compte les remarques / suggestions émises lors de la présentation du précédent rapport.

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période :

Présentation des données de suivi (besoins émis en 2022 qui se retrouvent en 2023) ainsi que des données d'orientation du Plan Bio 2030 (besoins pour lesquelles des actions sont à initier ou renforcer)

Difficultés rencontrées et enseignements utiles :

Sans objet

Perspectives pour la prochaine période :

Poursuivre le travail de recensement via les activités du Collège, envoyer un résumé du précédent rapport aux personnes ayant participé à ce travail de recensement. Prendre en compte les recommandations émises par la plateforme Plan Bio 2030 :

- distinguer dans le rapport les « besoins » des « manques » (= besoins non encore rencontrés ou insuffisamment) ;
- dans la mesure du possible, plus de précisions devraient être apportées aux besoins/manques recensés, notamment en termes de secteur (Ex. le besoin de promotion en Flandre concerne-t-il la viande, le fromage, un autre produit ?).
- La Socopro ne disposant pas nécessairement de toute l'information, la partie XV du rapport (Niveau de prise en compte) devrait être remplie par les chargés d'actions concernés (du moins en partie).
- pour les besoins ponctuels, Thomas S. est invité à les transmettre directement aux structures pouvant y répondre (sans attendre la publication du rapport annuel).

INDICATEURS

INDICATEUR	VALEUR DE RÉFÉRENCE 2023	VALEUR OBTENUE 2023	COMMENTAIRE
Base de données des besoins des opérateurs créée et opérationnelle	Suivi	1	Système opérationnel amélioration en cours
Base de données des besoins des opérateurs régulièrement alimentée par les différentes structures concernées	Suivi	1	Système opérationnel amélioration en cours
Nombre minimum de rapports analytiques sur les besoins des opérateurs réalisés	1	1	Livré en septembre 2023
Besoins des opérateurs pris en compte dans l'orientation des actions du Plan	Réalisation	1	Via la participation aux comités de coordination du Plan Bio 2030

Action 3_L1 Elaborer, suivre et actualiser des plans de développement de filières bio régionales

Cette action vise à rédiger des plans stratégiques de développement des filières biologiques régionales et suivre les actions coconstruites en concertation avec le secteur.

Activités réalisées et résultats obtenus :

ELÉMENTS CLÉS EN BREF :

Approche panier : Traduction des objectifs des 30% de SAU et des 4790 EA BIO du plan Bio en valeur consommateur et en ambition par secteur

La Plateforme Bio du 27/09/2023 a demandé à voir la méthodologie employée pour l'établissement de l'approche panier proposée et le calcul de l'ambition SAU bio par filière en fonction de l'approche panier.

Plans 2022 : Plans filières bio bovines, œufs, céréales et protéagineux pour l'alimentation animale

La Plateforme Bio du 27/09/23 a pris acte des trois premiers plans réalisés en tant qu'outils d'orientation. Il a été demandé aux chargés d'actions de tenir compte, dans leurs programmes de travail, des actions proposées dans ces plans. Le suivi des actions des 3 premiers plans est en cours. Un comité de concertation est prévu début 2024 pour prioriser les actions pour fin 2025 et celles reportées.

Plans 2023 : Plans filières bio légumes, porcs, céréales et protéagineux pour l'alimentation humaine

L'état des lieux des 3 filières est finalisé pour l'ensemble des 3 plans. En plus des interviews individuelles, 3 groupes sectoriels de travail ont eu lieu pour présenter ces états des lieux et l'ambition du plan Bio pour la filière. Chacun des secteurs s'est prononcé pour une trajectoire et des souhaits d'orientation des actions prévues du plan bio et/ou des actions supplémentaires. Les plans sont en finalisation de rédaction et seront présentés aux membres de la plateforme Bio et validés au sein d'un comité de concertation prévu au premier trimestre 2024.

Les éléments d'activités résumés de la Socopro sont les suivants :

Approche panier :

Selon une valeur panier définie à 38€, la Socopro a travaillé au découpage par produit ou groupe de produits consommés dans un panier moyen de consommateur, suivant les produits ou groupes de produits définis par l'observatoire de consommation de l'APAQ-W. Incluant les denrées suivantes :

Viande bovine, Viande de porc, Charcuterie, Volailles, Prod. Laitiers, Œufs, Légumes, Fruits frais, Pain, PDT, Lait, Autres (farine, pâtes/riz, jus et boissons, etc.)

Suivant les chiffres moyens observés dans la filière bio, nous établissons une conversion en volume acheté, puis un volume équivalent de transformation, de production et suivant les modèles de production moyens établis par Biowallonie et en lien avec les données de filière de la Socopro, les surfaces nécessaires à chaque production.

La méthodologie employée pour la mise en place de l'approche Panier est en cours de finalisation, elle sera proposée à un comité de concertation prévu en février 2024 ainsi que les chiffres obtenus pour validation.

Plans 2022 :

Les plans stratégiques de développement des filières biologiques de la viande bovine, des œufs, des céréales et protéagineux pour l'alimentation animale ont été actés par la Plateforme Bio du 27/09/2023. Il a été demandé aux chargés d'actions de tenir compte, dans leurs programmes de travail, des actions proposées dans les dits plans.

Le suivi des actions des 3 premiers plans est en cours. Un comité de concertation est prévu début 2024 pour prioriser les actions pour fin 2025 et celles reportées.

La publication des plans est prévue sur le site internet du Collège des Producteurs et relayés par les moyens de communication à disposition du Collège.

Plans 2023 :

Les plans stratégiques de développement des filières biologiques de la viande porcine, des légumes, des céréales et protéagineux pour l'alimentation humaine sont en finalisation de rédaction et prévus pour être envoyés pour relecture aux représentants du secteur fin février 2024.

Ces trois plans ont nécessité de nombreux entretiens avec les

acteurs des secteurs concernés pour l'établissement de liens entre les chiffres de la production fournis par Biowallonie et les chiffres de consommation de l'observatoire de la consommation de l'APAQ-W. L'ensemble des types d'acteurs des filières a été représenté dans ces enquêtes (agriculteurs, transformateurs, artisans, distributeurs, commerçants, et autres acteurs des filières).

Trois présentations à distance, invitant des groupes sectoriels de travail, ont eu lieu pour définir une trajectoire et des orientations souhaitées pour les actions prévues dans le plan bio. Cette trajectoire, souvent en deçà des objectifs wallons, définit une ambition portée par le secteur pour évoluer dans la même direction. Les orientations d'action elles participent à l'élaboration des fiches actions développées en concert avec les chargés de mission du plan bio pour atteindre ces objectifs.

Participation aux différentes assemblées sectorielles organisées par la Socopro pour présenter l'avancée sur les plans filières spécifiques bio ainsi que lors de la réunion inter-bio de la Socopro réunissant l'ensemble des agriculteurs bio représentants des filières agricoles du Collège

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période :

Une recommandation/priorité a été émise par la plateforme BIO concernant la stratégie commune d'approche de la GMD entre l'APAQ-W, Biowallonie et la Socopro. Cette concertation se poursuit au sein des travaux de l'Interface Producteurs-Distributeurs dont l'objectif est l'accroissement de la part de produits locaux dans la distribution. Cf Chapitre

3.4 : Action 13_L4 : Encourager et faciliter le regroupement d'opérateur bio et le développement de projet de filière bio.

La validation de l'approche panier par un comité de concertation et enfin la définition des trois prochains plans stratégiques de filières.

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période :

Plans 2022 :

Les plans stratégiques de développement des filières biologiques de la viande bovine, des œufs, des céréales et protéagineux pour l'alimentation animale. Un comité de concertation est prévu début 2024 pour prioriser les actions pour fin 2025 et celles reportées.

Plans 2023 :

La validation des plans stratégiques de développement des filières biologiques de la viande porcine, des légumes, ainsi que des céréales et protéagineux destinés à l'alimentation humaine est programmée au premier trimestre. Après le comité de concertation, la mise en place du suivi des actions pourra être coordonnée à travers les organes spécifiquement prévus à cet effet.

Plans 2024 :

Il est demandé au secteur et les membres du comité de concertation d'identifier les trois prochaines filières, sur lesquelles la Socopro est attendue pour réaliser les prochains plans stratégiques de développement de filière.

Concernant l'ensemble des plans filières :

Valider l'approche panier et actualiser les chiffres de production et consommation des plans 2022 et 2023 avec les chiffres de production de Biowallonie et ceux de l'Observatoire de consommation de l'APAQ-W.

Difficultés rencontrées et enseignements utiles :

Sans objet.

INDICATEURS

INDICATEUR	VALEUR DE RÉFÉRENCE 2023	VALEUR OBTENUE 2023	COMMENTAIRE
Nombre cumulé minimum de plans de développement de filières bio régionales élaborés et tenus à jour :			
Partie « État des lieux »	6	6	Bœuf, Porc, Œufs, Légumes, Céréales et protéagineux pour l'alimentation humaine et animale
Partie « Développement »	6	5	Un groupe de travail organisé avec le secteur est prévu le 19/01 pour valider le plan, la trajectoire pour le plan légumes bio
Partie « Marché »	2	3	Les fiches actions restent à être finalisées pour les plans Porcs, Légumes, Céréales et protéagineux pour l'alimentation humaine

Action 4_L2 Elaborer/soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace

Cette action vise principalement à organiser une concertation systématique avec les opérateurs bio wallon sur toute question réglementaire spécifique au bio via le GT législation.

Dans un esprit de synthèse, et par cohérence avec le fonctionnement et le financement de la Socopro agissant comme chargée de projet pour le GT législation, les sous-actions pour lesquelles la Socopro intervient en tant que partenaire membre du CCAB (voir point 3) font également l'objet du présent paragraphe. Il s'agit des 7 points repris ci-dessous.

Conformément à son règlement d'ordre intérieur, le GT législation assisté par la Socopro, traite également de :

- l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux via une collaboration étroite avec BioForum Flandre et IFOAM
- l'adoption de dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen, notamment en restauration collective (sans objet début 2023)
- l'établissement d'un maximum de synergies entre réglementations via les groupes de travail sur le NAPAN et les biopesticides

En outre, dans le cadre des sous-actions consistant à faire appliquer la réglementation de manière uniforme et transparente, le GT législation contribue à :

- préparer l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen (sans objet début 2023)
- établir un référentiel des interprétations réglementaires régionales
- réaliser un rapport analytique périodique sur les dérogations octroyées (sans objet début 2023)
- formaliser le dépôt et le traitement de plaintes auprès de l'autorité compétente (sans objet début 2023).

Activités réalisées et résultats obtenus :

ELEMENTS CLÉS EN BREF :

73 notes de travail ont été publiées dont 33 notes de suivi qui constituent la grande nouveauté de 2023

Les éléments d'activités résumés de la Socopro sont les suivants :

- Organisation de 10 réunions du GT législation dont 3 à caractère spécifique (élevage porcin)
- Participation à 4 CCAB, 5 CT wetgeving, 2 Conseils NAPAN et 8 événements IFOAM (4 Conseils et 4 webinaires)
- Elaboration de 28 notes d'avis et 12 notes informatives (voir annexe 1)
- Rédaction de 33 notes de suivi :
 - 1 sur le CCAB (voir annexe 1)
 - 9 sur le GT législation (dont 8 à destination du SPW (voir annexe 1)
 - 12 sur IFOAM et BioForum VL/CT wetgeving (voir annexe 2)
 - 10 sur les GREX/COP/EGTOP (voir annexe 1)
 - 01 sur les avancées relatives aux biopesticides
- Coordination avec Probila sur dossiers relatifs aux produits de nettoyage, sel marin, petfood, additifs et ingrédients non bio.

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période

Sans objet.

Difficultés rencontrées et enseignements utiles

Au niveau des enseignements :

Les notes de suivi étaient jusque fin 2022 uniquement destinées au SPW dans le but de l'informer des avancées des travaux du GT législation et préparer l'ordre du jour des CCAB.

L'année 2023 s'est caractérisée par une systématisation des notes de suivi. Celles-ci ont visé à répercuter le contenu des réunions tenues à différents niveaux :

- régional : CCAB, CT wetgeving et GT wallon sur biopesticides
- fédéral : Cabinet Environnement
- européen : Conseil d'IFOAM et GREX/COP/EGTOP

auprès des acteurs concernés du secteur, principalement le GT législation mais aussi en fonction du sujet, les collègues flamands du CT wetgeving, le SPW, l'équipe SOCOPRO, etc. Ces notes se sont avérées un outil très utile pour rebondir par la suite sur d'autres avancées.

Au niveau des difficultés :

L'absence depuis le mois de juillet d'un membre du GT législation doté du droit de vote a perturbé l'avancement des travaux ; certains sujets ont été continuellement postposés pour finalement ne pas être traités (notes 101

et 108 respectivement sur l'apiculture et sur l'éthylène). Il en est de même pour le dossier sur les sels nitrités à l'arrêt depuis mi-2023 également du fait de l'absence pour raisons de santé de la chargée de mission du secteur porcin.

Concernant le NAPAN, l'année 2023 a été marquée par une présence minimale aux réunions et aucune contribution spécifique du secteur bio n'a été nécessaire.

Concernant les groupes de travail nationaux sur les **biopesticides** (2 par an : 1 sur les fruits et 1 sur les légumes), le GT législation juge nécessaire de lui faire valider les demandes d'extension ou le nombre d'utilisations sur une plante au niveau belge car cette tâche est entreprise au niveau européen (via l'analyse des rapports de l'EGTOP). Par souci de cohérence, le GT législation se doit de travailler à tous les niveaux. La Socopro avait cependant prévu de ne plus y participer car les discussions sont trop techniques et que les centres pilotes ont été mobilisés entre temps. L'Asbl Corder a en effet recontacté les secteurs wallons invités pour qu'ils y envoient chacun un représentant (comme les secteurs flamands le font). Vu ce contexte, il a finalement été convenu avec les membres du GT législation que la Socopro leur transmette les documents de réunion pour un éventuel avis. La Socopro se chargera alors de répercuter celui-ci auprès des GT nationaux, en principe par mail, ou via présence aux réunions mais seulement si indispensable.

Perspectives pour la prochaine période

Au niveau européen :

Il est prévu que les travaux de l'EGTOP se poursuivent notamment sur les normes sur les insectes, la définition de l'élevage industriel, les produits de nettoyage et l'évaluation de substances (voir la liste de la Commission reprise en annexe 3).

Au niveau belge :

Concernant la **restauration collective**, il est prévu que Biowallonie transmette une proposition de texte à la Socopro via un projet de note après concertation avec BioForum VL. A noter qu'une modification de politique est intervenue au sein de l'asbl Biogarantie® : l'objectif de compléter la réglementation a été abandonné. Biogarantie® visera désormais à jouer sur la carte du local (belge), sans marquer de différence avec le règlement européen sauf éventuellement pour le feed. Concernant la demande de révision de texte demandée par Biowallonie, celle-ci porterait à la fois sur une stimulation de la production locale et une simplification afin de rendre les normes plus accessibles techniquement et administrativement.

Au niveau régional :

Les travaux sur le **guide de lecture** nécessitent d'être poursuivis sur base de la liste des sujets repris à la note 34 dans l'ordre de priorité établi par le GT législation du mois de septembre. Sur les 29 sujets recensés, il en resterait 23 à traiter. Cinq sujets prioritaires ont été sélectionnés. Il s'agit de la vinasse (Haspargit), des micropousses (conditions lumineuses) du parcours des volailles (récolte pommes pour jus), de l'analyse des sols /pollution métaux lourds et de la végétation sur les parcours de volaille. A ceux-ci s'ajoutent 4 thématiques ayant fait l'objet de notes non finalisées en 2023 à savoir l'apiculture (note 101), le protocole sur les résidus de pesticides (note 104), le recours à l'éthylène pour induction florale des ananas (note 108) et l'agrivoltaïsme (note 110).

Concernant l'usage des nitrites en charcuterie, deux questions ayant un impact potentiel sur la législation bio nécessitent résolution au niveau technique : celle de la faisabilité de la suppression des anti- agglomérants et celle du recours obligatoire à l'ascorbate de sodium avec dosages définis. La demande d'agrément des bouillons de légumes auprès de l'UE via l'AFSCA et le SPF par Fenavian requiert également un suivi.

INDICATEURS

INDICATEUR	VALEUR DE RÉFÉRENCE 2023	VALEUR OBTENUE 2023	COMMENTAIRE
Nbre de rencontres du GT législation	9	10	Dix réunions dont 3 spécifiques à l'élevage porcin
Nombre d'avis émis par le GT législation et transmis à l'administration (1 avis = 1 sujet traité)	30	24	24 avis destinés à l'administration (sur les 28 notes d'avis publiées, voir annexe 1). Le pourcentage de prise en compte est de 100 %.
Nombre de participation (de la Socopro pour le GT législation) aux réunions de partenaires associatifs extra- et supra-régionaux	8	9	5 CT wetgeving et 4 conseils d'IFOAM

Action 23_L7 Interagir de manière appropriée avec les médias et les relais d'opinion

L'action est basée sur 2 sous actions planifiées :

1. réaliser une veille médiatique relative à la production biologique
2. anticiper et prévenir d'éventuelles polémiques en lien avec la production biologique

1. Réaliser une veille médiatique relative à la production biologique

Cette sous action vise à ce qu'une veille médiatique spécifique à la production biologique soit réalisée. Sur cette base, une revue de presse hebdomadaire devrait être envoyée à l'ensemble des partenaires du Plan.

Activités réalisées et résultats obtenus :

1^{er} semestre 2023 : Veille médiatique sur les réseaux sociaux, revue des articles de presse quotidienne concernant le bio. Diffusion d'une revue de presse spécifique au secteur bio avec TDM et lien temporaire sur serveur externe.

2^{ème} semestre 2023 : Veille médiatique sur les réseaux sociaux, revue des articles de presse quotidienne concernant le bio. Diffusion d'une revue de presse spécifique au secteur bio avec TDM et lien temporaire sur serveur externe.

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période :

Sans objet.

Difficultés rencontrées et enseignements utiles :

Rien de particulier.

Perspectives pour la prochaine période :

Poursuivre la veille médiatique et la revue de presse quotidienne. Upgrader le système de stockage sur serveur externe.

2. Anticiper et prévenir d'éventuelles polémiques en lien avec la production biologique

Cette sous action vise à ce que des dossiers de fond soient constitués afin d'apporter une réponse objective et synthétique à des questions complexes liées à la production biologique soulevée par les médias et / ou les consommateurs. Ces actions sont réalisées en concertation avec le comité de concertation « promotion » (action 21_L7).

Activités réalisées et résultats obtenus :

1^{er} semestre 2023 : finalisation du dossier sur les métaux lourds, rédaction d'une synthèse sur l'utilisation des PPP en bio en vue d'une émission de cash investigation, rédaction d'un dossier sur le cuivre en cours. Mise à jour des articles sur Celagri.

2^{ème} semestre 2023 : Mise à jour des articles sur Celagri, poursuite de la rédaction d'un dossier sur le cuivre.

Suites données aux orientations définies lors de la précédente période :

Sans objet.

Difficultés rencontrées et enseignements utiles :

Rien de particulier.

Perspectives pour la prochaine période :

Finaliser le dossier sur l'utilisation du cuivre en AB et rédiger celui sur les mycotoxines. Poursuivre le suivi des dossiers vitamine B2, NBT, plastique et métaux lourds

INDICATEURS

INDICATEUR	VALEUR DE RÉFÉRENCE 2023	VALEUR OBTENUE 2023	COMMENTAIRE
Nombre de revues de presse relatives à la production biologique réalisées et diffusées	45	43	43 revues de presse réalisées, certaines sont bi- hebdomadaires
Correction aux fausses / mauvaises informations sur la production biologique systématiquement apportée	3	1	1 dossier de synthèse sur l'utilisation des PPP en bio

→ ACTIONS DU PLAN EN TANT QUE PARTENAIRES

Action 4_L2 Elaborer/soutenir l'élaboration d'une réglementation bio exigeante et efficace

Dans le cadre de sous actions dont le SPW ARNE assure le rôle de chargé de projet, la Socopro contribue à différentes sous actions :

- Défendre l'intégration des préoccupations wallonnes dans les dispositifs réglementaires suprarégionaux (belges et européens),
- Adopter des dispositions réglementaires dans des domaines pertinents non couverts par le règlement européen,
- Veiller à un maximum de synergies entre réglementations. Les contributions Socopro y relatives sont intégrées dans le rapportage de l'action 4_L2 ci avant.

Action 5_L2 : Appliquer la réglementation bio de manière uniforme et transparente

Dans le cadre de sous actions dont le SPW ARNE assure le rôle de chargé de projet, la Socopro contribue à différentes sous actions :

- Préparer l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen,
- Établir un référentiel des interprétations réglementaires régionales,
- Réaliser un rapport analytique périodique sur les dérogations octroyées,
- Formaliser le dépôt et le traitement de plaintes auprès de l'autorité compétente. Les contributions Socopro y relatives sont intégrées dans le rapportage de l'action 4_L2 ci avant.

Action 6_L3 : Développer un portail web relatif à la production biologique :

4 articles écrits pour Collège / Celagri.

EASY AGRI - le site référence d'annonces d'animaux de rente depuis 2017 reconnu par les services publics du bien-être animal a été identifié comme un des outils de référence qui facilitera le rapportage européen et contribuera à factueliser les réponses aux demandes de dérogations. Dans ce cadre, une mise à jour a été apportée en Mai 2022 avec une section "Bio" à part entière. Une troisième

mise à jour a été réalisée en Juillet 2023 et concerne la séparation en deux sites distincts : Easy-Agri et Easy-Agri Bio afin de rajouter les multiples champs "bio" nécessaires au rapportage européen. Une campagne de promotion du site a été initiée au 2ème semestre 2023 (article de presse, publicité et stand au salon Agribex). La campagne sera poursuivie en 2024 pour donner plus de visibilité au site.

Action 13_L4 : Encourager et faciliter le regroupement d'opérateurs bio et le développement de projet de filière bio :

Labellisation prix juste d'initiatives bio

Travaux de l'Interface Producteurs-Distributeurs

La Socopro a été mandatée dans le cadre du plan de relance pour la mise en place d'une « Interface Producteurs Distributeurs » avec ses partenaires (APAQ-W, Mabio et IFEL-W) visant à augmenter la part de produits locaux (bio et conventionnels) dans différents canaux de distribution. Un focus a été mis sur le démarchage individuel de magasins indépendants franchisés et leur mise en relation avec des producteurs locaux désireux de diversifier leurs débouchés. Un catalogue de produits bio locaux (établi à partir des données de Biowallonie et des demandes reçues en direct au niveau de l'IPD), regroupant plus de 700 fournisseurs bio et l'offre détaillée de 350 produits bio, sert de base de données pour les mises en relations avec les magasins.

Quelques actions ponctuelles ont également eu lieu et répondent directement aux besoins des acteurs : la distribution gratuite de codes-barres aux producteurs qui souhaitent distribuer leurs produits en GMS (des codes-barres ont été distribués pour 305 produits BIO à 25 producteurs BIO) et la mise en place de displays de produits locaux. En effet, un modèle de display de produits locaux a été développé avec pour objectif de faire tester une dizaine de produits locaux aux magasins et de les introduire en rayon à terme. Un premier display, composé de 30 à 40% de produits bio locaux, a été distribué à 38 magasins franchisés en 2023 (en région wallonne et Bruxelles-capitale) à titre d'essai pilote.

Cette action s'est poursuivie avec un deuxième display, composé de 30% de produits bio, distribué à 50 magasins fin 2023. Un display composé à 100% de produits bio a été développé avec l'APAQ-W, reprenant la charte Biomonchoix. Ce display sera testé et distribué (janvier 2024) par MABIO sur Bruxelles auprès de 10 magasins.

En parallèle, une rencontre avec COMEOS (et ses membres) et Biowallonie/UNAB/FWA/IPD-Collège des Producteurs a également eu lieu en novembre 2023 pour faire état du BIO en GMS dans le but d'identifier les pistes pour augmenter l'approvisionnement en produits locaux dans les magasins franchisés et affiliés. Une prochaine réunion est prévue en février 2024 pour la présentation d'un plan d'actions concerté entre acteur du secteur à COMEOS et ses membres et pour la mise en place d'actions validés par les enseignes dès 2024.

Au travers de ce projet Interface-Producteurs-Distributeurs la région soutient également le développement d'une plateforme numérique pour, faciliter et optimiser les transports de marchandises en circuit court pour réduire les coûts logistiques et augmenter la compétitivité des produits locaux à travers la mise en place d'une bourse aux transports (LaCharrette). Le site compte à ce jour 400 utilisateurs dont 30% d'acteurs bio. Un webinar destiné aux acteurs bio a été organisé en janvier en collaboration avec Biowallonie pour augmenter cette part.

Action 21_L7 : Construire les actions promotionnelles en concertation avec le secteur bio :

Participation de la Socopro aux actions collectives de promotion, aux jury APAQ-W et aux comités de concertation promotion.

27_L8 : Renforcer la planification et la coordination de la recherche en production biologique :

Envoi d'une note de synthèse concernant les besoins identifiés pour les centres pilotes, participation au comité stratégique du projet SPOT, participation au CRR-PB

ANNEXE 2

AVIS, NOTES, MEMOS ET QP

QP:Quelle est la position de Madame la Ministre sur le développement d'élevages de saumons locaux?

QP:quid par rapport au pompage de l'eau souterraine pour développer un élevage aquacole sur le site de Baelen
QP:le label aquacole Aquaculture Stewardship Council

QP:l'impact du conflit social au sein du groupe Delhaize pour le monde agricole QP:les sols agricoles et l'urgence climatique

QP: recrutement des saisonniers dans le secteur agricole QP:la reconnaissance et la promotion des fraises wallonnes QP:orges brassicoles et agriculture régénérative

QP:les critiques de la Cour des comptes européenne à l'égard de l'aquaculture QP: interpellation sur la situation en poulets bio

QP:Jean-Philippe Florent - la filière de l'élevage local

QP: contribution à la réponse avec Manger Demain, glanage QP: l'expansion du secteur ovin

QP:l'utilisation des services d'écopâturage

QP: Point sur la situation de la fièvre catarrhale ovine et la vaccination QP:le financement des conseillers en matière d'érosion

QP:La production d'orge brassicole par l'agriculture régénérative QE:Crainte des producteurs face aux nouvelles mesures européennes

QE: sur les émissions de CO2 des sols agricoles et des prairies permanentes QP : avenir porc piétrain

QP : partenariat agriculteurs communes QP : exportation porc belge

QP : appel à projet "installation ovine" QP : Elevage local de bovins

QP : Glanage

QP : Insémination porcine QP : Prix juste producteurs QP : Lait wallon

QP : Soutien à la filière ovine QP : Ecopâturage

QP : Impact des sangliers QP : Protéines végétales

QP : Agriculture régénérative QP : Céréales ukrainiennes

QP : Orge de brasserie

QP : Promotion des produits bio dans la distribution QP : Marché des insectes

QP : Saisonniers agricoles QP : Saison des fraises

QP : Simplification administrative

NT: pertes de cheptels engendrées par "la présence du castor" dans plusieurs piscicultures wallonnes-en cours NT:Constat de perte de production pisciculture d'Ondenval-en cours

NT: Constat de perte pisciculture du petit moulin-en cours

NT:Note préparatoire réunion de concertation entre le service de la pêche du SPW et les pisciculteurs soumissionnant au Fonds piscicole-prise en compte partielle

NT:Note d'information sur les pertes subies en pisciculture suite aux événements de sécheresses/canicule de l'été 2022 transmise au cabinet du Ministre Borsus-en cours

NT: la problématique des mouches à Moiricy- en cours

NT: les conséquences de l'ouverture à l'étiquetage facultatif d'autres modes d'élevage en volailles de chair suite à la révision du règlement 543/2008-partiellement pris en compte

NT: SPF santé publique - doublement des cotisations en 2023-prise en compte partielle NT: SPW révision des normes de commercialisation oeufs et chair- prise en compte totale NT: la pétition déposée par 3 ONG contre le gavage-prise en compte totale

NT:PLAN BIO 2030 : PLAN STRATEGIQUE FILIERE FEED -prise en compte totale NT:métaux lourds et maraichage diversifié -pas pris en compte

NT:Contrôle des 21kg/m2 en poulet de chair bio -pris en compte partielle

NT: le label cantines Durables critère II.2. Circuits courts -prise en compte partielle

NT:Contribution des secteurs filière animale au mémo sur la législation fédérale sur l'expertises vétérinaire- en cours NT:NT état d'avancement du plan de développement filière viande bovine- non applicable

NT: Demande à l'administration et au Cabinet pour que le critère 'Architecture Verte' soit coché pour la serre multichapelle plastique double parois gonflable dans la liste des investissements pour la PAC 2023-2027 - en cours

NT: à la direction de la Qualité sur le marquage des oeufs - en cours NT: fiche projet plateforme de recherche "volailles et parcours" - en cours

NT: note à la Direction de la Qualité sur la possibilité d'épandre des fumiers de volailles avec parcours sur des terres Bio -

totalemment pris en compte

NT: note au VEPEK (organisation regroupant les acteurs flamands de la volaille) sur l'avis CdP sur la stratégie de vaccination grippe aviaire) - en cours

NT: note au cabinet Borsus - possibilité de faire avancer l'acte délégué sur les normes de commercialisation des volailles de chair dans le cadre de la présidence UE - en cours

NT: note au cabinet Borsus - possibilité de revoir IED dans le cadre de la présidence UE - en cours

NT: note au cabinet Borsus concernant la plainte de GAÏA contre le Parlement Wallon suite au manquement de celui-ci pour interdire le gavage demandé dans le cadre de la pétition remise au PW-avis pris totalement en compte

NT: soutien éleveurs de canards à foie gras : compte-rendu des visites de partis politiques rencontrés (Défi, MR, les Engagés) dans le cadre de la préparation de leur programme politique pour les élections 2024a - totalement pris en compte

NT: NT avis formation Plan Bio - adressé au comité de coordination formation du Plan Bio 2030 - prise en compte partielle

NT: NT avis CC promotion - adressé au comité de concertation promotion du Plan Bio 2030 - prise en compte partielle NT: NT appel à projet recherche - adressé au Comité Régional de la Recherche en Production Biologique - prise en compte partielle

NT: Note d'orientation pour le plan de promotion 2024 de l'APAQ-W - prise en compte totale NT: Avis sectoriels pour éventuel soutien des filières en difficulté - prise en compte partielle

NT: T besoin d'aides de crise secteur arboricole, éventuelles aides européennes, SPW (prise en compte partielle, soutien financier au secteur pomme)

NT: cadastre des projets de recherche en HC en Wallonie en 2023 - non applicable NT: pâturage des intercultures par les ovins et les contrats de pâturage (PGDA) - en cours

NT: Justification du maintien de l'éco-régime « culture favorable à l'environnement » pour les orges d'hiver brassicoles 6 rangs

valorisés en brassicole - prise en compte partielle

NT: le critère 'Architecture Verte' soit coché pour la serre multichapelle plastique double parois gonflable dans la liste des investissements pour la PAC 2023-2027 -> pas encore de nouvelles

NT: Problématique de l'évolution de la zone d'intérêt paysagère pour la culture du sapin -> nécessité de demander un permis d'urbanisme -> pas encore de nouvelles

2 Mémos: sur la révision de la législation fédérale sur l'expertise vétérinaire - en cours

Mémo: danger sur les filières régionales des poulets Bio du développement d'un nouveau poulet Bio aux Pays-Bas - prise en compte partielle

Mémo: Application du règlement ... concernant la densité d'élevage en poulet de chair bio - prise en compte partielle
Mémo: calculs de charge de bétail pour l'éco-régime "prairies permanentes" - pas pris en compte

Mémo: éventuel soutien financier d'urgence - en cours

Mémo: orientation Plan Bio - adressé à la plate forme plan bio 2030 - prise en compte partielle

Mémo: Memo : Mesures de soutien à la baisse du prix du lait (demande SPW - E. Lekeumo) - pas de nouvelles
Avis: Avis sur le plan opérationnel de promotion 2024 de l'APAQ-W - prise en compte totale

NOTE DE SUIVI n°12' : BIOFORUM VL et IFOAM vers GT LEGISLATION

NOTE DE SUIVI n°13' : GREX / COP / EGTOP vers GT LEGISLATION (sel marin, insecte, petfood, produits et substances, investigation contamination, dérogation protéine, définition élevage industriel)

NOTE DE SUIVI n°14' : CCAB vers GT LEGISLATION

Note de suivi n°15 du GT législation du 19/01/2023 vers le SPW

NOTE DE SUIVI n°16' : BioForum VL et SPW : plastique en fruits et légumes

NOTE n°16 bis AVIS sur le contrôle de la densité en volaille de chair

BRIEFING NOTE nr17' : EGTOP working group on cleaning products

NOTE DE SUIVI n°18' : GREX janvier 2023 (sel bio) NOTE DE SUIVI n°19' : CT WETGEVING 7 februari 2023

NOTE DE SUIVI n°20 : procédure ANTE EGTOP (Procédure à suivre en cas de demande

d'autorisation soumise aux Etats membres avant toute évaluation par l'EGTOP)

NOTE DE SUIVI n°21' : EGTOP (définition élevage industriel, nouvelles demandes, insectes) et COP (présentation de la commission et de son plan de travail sur les règles de production) NOTE DE SUIVI n°22' : POST CT WETGEVING (Mue des poules pondeuses, Séparation semence selon

sexe)

NOTE DE SUIVI n°23' : IFOAM COUNCIL (IFOAM MANAGEMENT +REGULATION UPDATE)

NOTE n°23 BIS AVIS sur les mélanges bio de céréales en cas de mixité NOTE DE SUIVI n°24' : GT législation spécifique sur le porc

NOTE DE SUIVI n°25': GT wallon PPP bio

NOTE DE SUIVI n°26' : consultation IFOAM sur note 70 (finition bovins) NOTE DE SUIVI n°27': GT législation

NOTE DE SUIVI n°28': IFOAM Assemblée générale belge du 30 mars 2023

NOTE DE SUIVI n°29' : GREX/EGTOP/COP mars 2023

NOTE DE SUIVI n°30': GT législation (méthodes d'élevage porcin, Marquage des œufs ,FOOD VIII FEED VII ET PETFOOD

NOTE DE SUIVI n°31' : GREX/EGTOP/COP mai 2023 NOTE DE SUIVI n°32' : CT WETGEVING 20 juin 2023 NOTE DE SUIVI n°33' : IFOAM COUNCIL 22 juin 2023

NOTE DE SUIVI n°34' pour CCAB 2: GT législation du 13/07/2023 NOTE n°35 INFO sur MRV

NOTE DE SUIVI n°35' pour COP: GT législation du 13/07/2023 NOTE DE SUIVI n°36' : GREX/EGTOP/COP juillet 2023

NOTE DE SUIVI n°37': GT législation du 14 septembre 2023 NOTE DE SUIVI n°38' : GREX/EGTOP/COP octobre 2023

NOTE DE SUIVI n°39': GT législation du 12 octobre 2023 NOTE DE SUIVI n°40' : CT WETGEVING 17 octobre 2023 NOTE DE SUIVI n°41' : IFOAM COUNCIL 13 novembre 2023

NOTE DE SUIVI n°42' : mobilisation d'IFOAM sur NGT NOTE DE SUIVI n°43': GT législation du 23 novembre 2023 NOTE DE SUIVI n°44' : GREX/EGTOP/COP novembre 2023 NOTE n°44 TER AVIS sur mention « UTILISABLE EN AB

NOTE n°73 INFO : mandat de l'EGTOP sur la définition d'élevage industriel NOTE n°74 INFO : mandat de l'EGTOP sur les normes sur les insectes

NOTE n°75 AVIS sur les mélanges d'arômes

NOTE n°76 INFO sur les NGT (New Genomic Techniques)

Note 77:AVIS sur l'élevage du porc

NOTE n°78 AVIS sur la limitation d'usage du plastique en fruits et légumes NOTE n°79 INFO sur le code 0 en cas de confinement

NOTE nr 80 Position on the EGTOP report 2021 on cleaning and disinfection

NOTE n°81 INFO sur l'(in)compatibilité bio et halal

NOTE n°82 AVIS sur document de position d'IFOAM sur les fertilisants NOTE n°83 AVIS sur l'époinçage du bec

NOTE n°84 AVIS sur le pâturage des animaux non bio NOTE n°84 BIS AVIS sur le pâturage des animaux non bio

NOTE n°85 INFO sur les notions catégories 2&3 et élevage industriel NOTE n°86 AVIS sur le lieu du marquage des oeufs

NOTE n°87 bis INFO sur rapports EGTOP FOOD VIII / FEED VII / PETFOOD II

NOTE n°88 AVIS sur rapport EGTOP sur FOOD : carbonate de magnésium NOTE n°89 AVIS sur rapport EGTOP sur FOOD : lécithine

NOTE n°90 AVIS sur rapport EGTOP sur FOOD : tartrate de potassium sodium

NOTE n°91 AVIS sur rapport EGTOP sur FOOD : acide ascorbique NOTE n°92 AVIS sur rapport EGTOP sur FEED : huile d'algue

NOTE n°93 AVIS sur rapport EGTOP sur FEED : chélates de Cu, Fe, Mn et Zn NOTE n°94 AVIS sur rapport EGTOP sur FEED : propylène glycol

NOTE n°95 AVIS sur rapport EGTOP sur FEED : chlorure de calcium NOTE n°96 AVIS sur rapport EGTOP sur FEED : dextrane de fer NOTE n°97 AVIS sur rapport EGTOP sur FEED : levure sélénée NOTE n°98 AVIS sur rapport EGTOP sur PETFOOD : papaïne

NOTE n°99 INFO sur document de position d'IFOAM sur la gestion des résidus NOTE n°100 INFO sur le rôle et la composition du GT législation bio wallon NOTE n°103 AVIS sur rapport EGTOP sur FERTILISANTS : sélénium

NOTE n°105 INFO sur rapports EGTOP FERTILISANTS VI, PPP VIII ET PAYS TIERS (I) NOTE n°106 AVIS sur rapport EGTOP sur FERTILISANTS, CONDITIONNEURS DE SOLS ET NUTRIMENTS

NOTE n°107 AVIS sur rapport EGTOP sur FERTILISANTS, conditionneurs de sol et nutriments: frites

NOTE n°109 AVIS sur la tarification et le contrôle des points de vente

ANNEXE 3

COMITÉS DE SUIVI

Comité de suivi recherche

Optimisation des exploitations laitières (CRA-W)

PROBOV (CRA-W)

Alternatives au soja en élevage de bovins viandeux en Belgique (DG Agri pour la CE)

Convention ABC (Natagriwal - CRA-W)

Fruits BIOVAR Protect : Sélection, essais variétaux et protections alternatives des plantes en arboriculture fruitière biologique (CRA-W)

Étude des services écosystémiques fournis par quatre systèmes de culture en maraîchage biologique (SYCMA+)

Suivi de systèmes de culture contrastés en grandes cultures biologiques (SYCBIO)

L'effet de systèmes de culture biologiques innovants sur la fertilité chimique, physique et biologique des sols agricoles (SOL - PLATEFORMES)

MicroSoilSystem - Réduction d'intrants par application de consortia microbiens (BH[1])

Recherche de variétés de céréales et de pomme de terre mieux adaptées à la P-Bio

Amélioration des céréales en P-Bio : « Composite Cross Populations » (CCP) : développement de « Matériel Hétérogène Biologique » en froment et épeautre adapté à la Production Biologique en Wallonie

Travaux sur les systèmes grandes cultures sans élevage (ABC)

Quels Systèmes POLyculture-élevage et pratiques agroécologiques en réponse aux enjeux locaux et globaux et à la Transition vers une agriculture plus durable ? – SPOT

Comité de suivi final projet Aqualoci

Participation au comité de pilotage de l'IIS WASABi 2.0 de la RW - piloté par le Centre de Recherche en Agriculture Urbaine, GxABT

Comité stratégique du projet SPOT (CRA-W)

Comité de suivi encadrement animal

Traçabilité raciale (Elevéo)

Cartographie abattoirs et ateliers de découpe (Diversiferm)

AG (Comité du Lait)

Pôle fromager (EPASC)

IGP Boulette

AG (CBL)

DiversiFerm

Fourrages Mieux

Comac, AG, CA (Biowallonie)

Gaspillage alimentaire(Biowallonie)

Céréales bio (fwa)

Réseau OCC

CER Group - Immunobiology Laboratory

Comité de suivi encadrement végétal

CP Horticulture et Pépinières (CEHW)

CP Sapins de Noël (UAP)

Structure d'Encadrement Pépinières Forestières et Plants de Haies (UAP)

Vergers à Graines Sapins de Noël (UAP)

Wallonie en Fleurs (ADALIA 2.0)

Projet 'Noix, Noisettes & châtaignes (AWAF)

Réunion technique lutte intégrée (GAWI)

Biowallonie

Comité de suivi (CIM)

Comité de suivi (FIWAP)

Comité suivi(FWH)

Comité suivi (CEPIFRUIT)

Comité suivi (CPL-Végémar)

Comité de suivi IFELW



CONTACTS & INFORMATIONS

Coordinateur

Emmanuel Grosjean

emmanuel.grosjean@collegedesproducteurs.be

Secteur Aquacole

Bertrand Hoc

bertrand.hoc@collegedesproducteurs.be

Secteur Avicole et Cunicole

Catherine Colot

catherine.colot@collegedesproducteurs.be

Secteur Bio (réglementation)

Muriel Huybrechts

muriel.huybrechts@collegedesproducteurs.be

Secteur Bio

Thomas Schmit

thomas.schmit@collegedesproducteurs.be

Camille Joubert

camille.joubert@collegedesproducteurs.be

Secteur Bovins laitiers

Catherine Bauraind

catherine.bauraind@collegedesproducteurs.be

Secteur Grandes Cultures - Brassicole - PDT

Julien Beuve-Méry

julien.beuvement@collegedesproducteurs.be

Secteur Horticole comestible - PDT

Mathilde Eck

mathilde.eck@collegedesproducteurs.be

Iris SZEKELY

iris.szekely@collegedesproducteurs.be

Secteur Horticole ornementale

Alain Grifnée

alain.grifnee@collegedesproducteurs.be

Secteur Ovin-Caprin

Benjamin Lefèvre

benjamin.lefevre@collegedesproducteurs.be

Nicolas Marchal

nicolas.marchal@collegedesproducteurs.be

Secteur Porcin

Delphine Marchal

delphine.marchal@collegedesproducteurs.be

Secteur Viande Bovine

Quentin Legrand

quentin.legrand@collegedesproducteurs.be



COLLÈGE des
PRODUCTEURS

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14/3 - 5000 Namur

✉ info.socopro@collegedesproducteurs.be ☎ 081 240 430



www.collegedesproducteurs.be

socopro asbl